



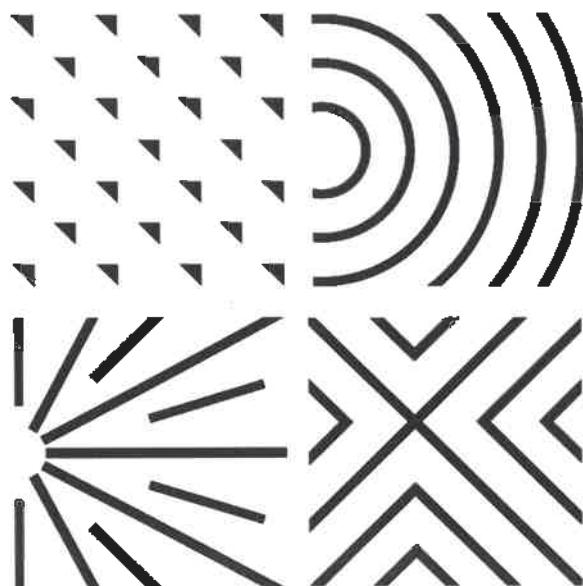
15 décembre 2021



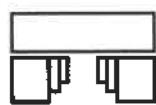
**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
pour le territoire de Roche aux Fées
communauté

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de
Roche aux Fées Communauté



Décembre 2021



Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ



ENTRE

**L'Établissement public de coopération intercommunale Roche aux Fées Communauté,
représenté par son président, Monsieur Luc GALLARD,
autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021,
ci-après désigné par l'EPCI,
d'une part,**

ET

**l'État,
représenté par Monsieur Emmanuel BERTHIER,
préfet de la Région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,
ci-après désigné par « L'État » ;**

**le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,
représenté par son président Monsieur Jean-Luc CHENUT,
autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 avril 2021,
ci-après désigné par « Le Département » ;**

**la Banque des Territoires,
représentée par Madame Muriel KLINGLER, directrice régionale adjointe Bretagne,
ci-après désignée par "La Banque des Territoires" ;**

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT.

Sommaire

Préambule

Article 1 – Objet du contrat

1.1 Nature du CRTE

1.2 Présentation du territoire de Roche aux Fées Communauté

1.3 Compétences de Roche aux Fées Communauté

1.4 Dispositifs contractuels en cours

1.5 Articulation CRTE / projet de territoire

Article 2 – L’ambition du territoire de Roche aux Fées communauté

Article 3 – Les orientations stratégiques

Article 4 – Le Plan d’action

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’État

4.2 Validation des actions

4.3 Projets et actions en maturation

4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Article 6 – Engagements des partenaires

6.1 Dispositions générales concernant les financements

6.2 Engagements de Roche aux Fées Communauté

6.3 Engagements de l’État, des établissements et opérateurs publics

6.4 Engagements du Département d’Ille-et-Vilaine

6.5 Engagements des opérateurs publics

6.5.1. Le Syndicat Départemental d’Energie d’Ille-et-Vilaine (SDE 35)

6.5.2 Autres opérateurs publics

6.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Article 7 – Gouvernance du CRTE

7.1 Le comité de pilotage

7.2 Le comité technique

7.3 L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Article 8 – Suivi du CRTE

Article 9 – Résultats attendus du CRTE et évaluation

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Article 12 – Résiliation du CRTE

Article 13 – Traitement des litiges

ANNEXES

1. Diagnostic de territoire (juin 2021)

2. Orientations stratégiques

3. Plan d’actions

4. Convention financière 2021

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – Objet du contrat

1.1 Nature du CRTE

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des CRTE confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Roche aux Féés communauté, autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur

la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

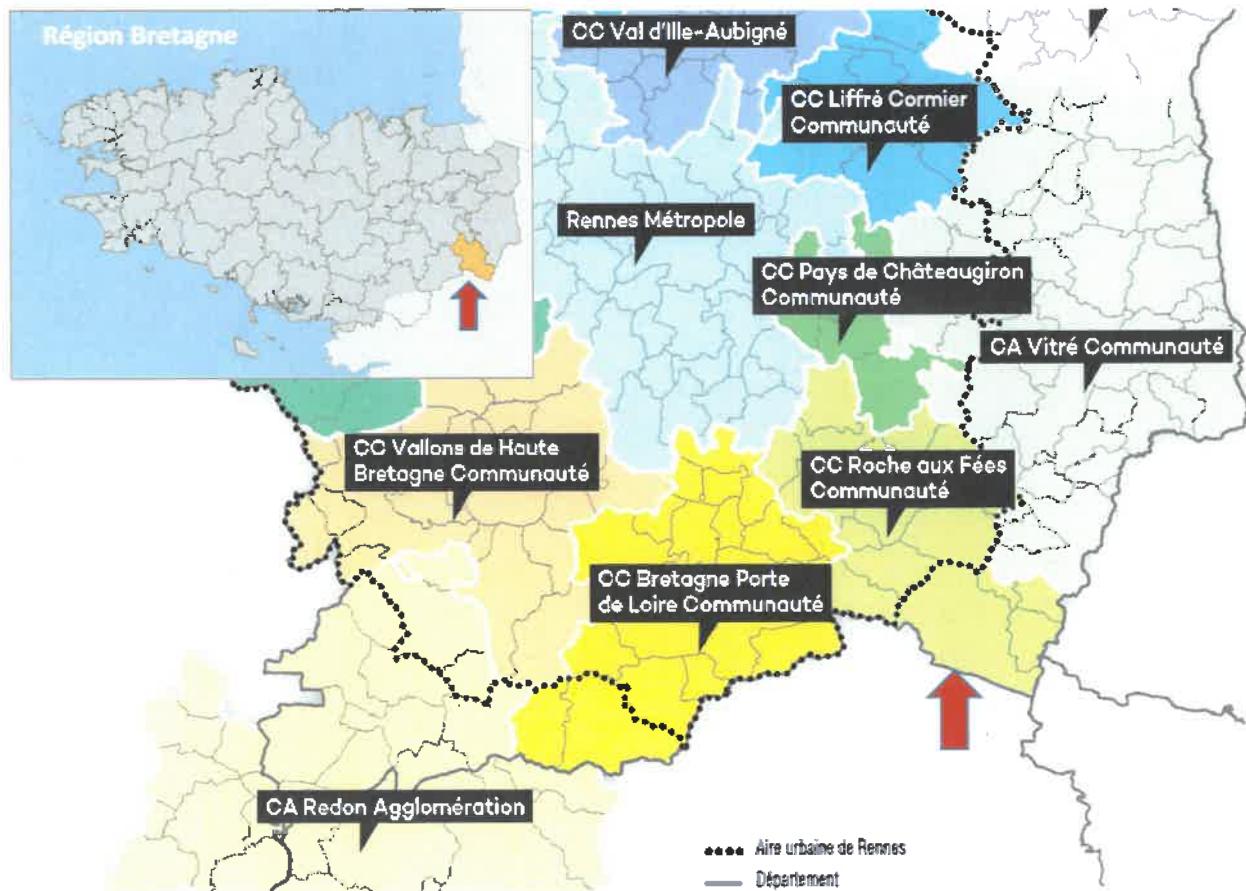
Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient les engagements des différents partenaires pour la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.2 Présentation du territoire de Roche aux Fées Communauté





Roche aux Fées Communauté est une communauté de communes regroupant 16 communes et 27.000 habitants en 2021 (recensement 2018), répartis sur un territoire de 375 km² (dont 77% à vocation agricole).

Le territoire se compose de :

- 3 pôles urbains (« Villes ») : Janzé, Retiers, Martigné-Ferchaud) accueillant 58 % de la population ;
- 13 autres communes (« Villages ») de 322 à 1769 habitants (Amanlis, Arbrissel, Boistrudan, Brie, Chelun, Cœsmes, Eancé, Essé, Forges-la-Forêt, Le-Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Sainte-Colombe, Thourie).

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), défini à l'échelle du Pays de Vitré, classifie les trois communes-pôles suivant une armature territoriale :

- Janzé (8485 hab.) est identifiée comme un « pôle structurant d'un bassin de vie en devenir ». Du fait de ses équipements scolaires et hospitaliers en particulier, Janzé rayonne sur un bassin de vie de 20.000 habitants, dépassant largement le territoire de RFC.
- Retiers (4497 hab.) et Martigné-Ferchaud (2659 hab.) sont identifiées comme des « pôles intermédiaires et complémentaires », avec un ancrage de proximité apportant une réponse aux besoins courants.

Le territoire, dont les trois pôles, est directement desservi par :

- la voie rapide départementale Rennes-Angers (4 voies), grâce à 9 diffuseurs,
- la ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant (voie unique), grâce à 4 gares ou haltes ferroviaires.

Roche aux Fées Communauté est un territoire qui présente un gradient de densité, directement lié à l'influence de la métropole rennaise et à l'effet « corridor » créé par les deux infrastructures précitées, avec deux dominantes :

- péri-urbaine dans sa partie nord plus densément peuplée, avec une diversité du tissu économique, une population plus jeune et aux revenus plus importants,
- rurale dans sa partie sud, autour du pôle de Martigné-Ferchaud qui rayonne sur près de 4000 habitants, en limites de la région Pays de la Loire et des départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne. Des facteurs de précarité caractérisent le sud du territoire, avec une augmentation des familles monoparentales et des demandeurs d'emploi.

L'ensemble du territoire connaît une dynamique démographique, mais s'inscrit dans les tendances observées à l'échelle nationale (vieillissement, diminution de la taille des ménages...).

Le niveau de formation et le niveau de revenu médian sont globalement inférieurs aux niveaux départementaux et régionaux.

Les revenus fiscaux moyens des habitants sont plus de 2.200 € inférieurs à la moyenne départementale.

Les 890 entreprises et établissements implantés sur le territoire emploient près de 4200 salariés. Le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale. Cependant, du fait de la fermeture programmée en 2023 d'une entreprise et d'un site de production, le territoire pourrait perdre 385 emplois à court terme, que seules pourraient compenser des perspectives attendues d'implantation de nouvelles entreprises.

1.3 Compétences de Roche aux Fées Communauté

Créé en 1993, l'EPCI exerce les compétences suivantes :

- Le développement économique et l'emploi,
- L'aménagement de l'espace, avec 13 zones d'activités économiques,
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, notamment à travers la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

dans le cadre de l'EPTB de la Vilaine (à partir du 1^{er} janvier 2022), y compris certaines compétences associées à l'exception de la compétence bocage exercée directement par Roche aux Fées Communauté

- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (une aire à Janzé),
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés, délégués au SMICTOM Sud-Est 35,
- L'animation de la transition écologique et énergétique, par le biais d'un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) adopté en décembre 2019,
- La politique du logement et du cadre de vie, encadrée par un Programme local de l'habitat (PLH) depuis 2008,
- La mobilité, compétence acquise récemment par l'EPCI dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités (LOM),
- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie dans les ZAE,
- La culture, les sports et les loisirs d'intérêt communautaire, notamment par le biais d'une école de musique (le Hang'art) accueillant 600 élèves,
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire,
- L'exploitation de quatre réseaux de chaleur sur le territoire (Janzé, Coësmes, Martigné-Ferchaud, Retiers).
- L'action sociale d'intérêt communautaire,
- L'aménagement numérique, par le biais du déploiement du Très-haut-débit (THD) à échéance 2026 et la gestion d'un Système d'information géographique (SIG),
- Le tourisme, à travers la gestion du site mégalithique de La Roche aux Fées, sur la commune d'Essé, et la valorisation des ruines du château médiéval de Marcillé-Robert historiquement intégré aux fortifications des Marches de Bretagne.

1.4 Dispositifs contractuels en cours

- Le Contrat départemental de territoire signé avec le Département d'Ille et Vilaine le 8 décembre 2017 pour la période 2017-2021, qui se prolongera en 2022 ;
- Le futur Pacte avec la région Bretagne, dialogue stratégique défini à l'échelle du SCOT du Pays de Vitré pour la période 2022-2027, qui se déclinera, à l'échelle de l'intercommunalité, en une convention territoriale et des conventions opérationnelles (mobilité, économie) ;
- La Convention relative à la mise en œuvre sur le Pays de Vitré – Porte de Bretagne du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Bretagne, programmation LEADER 2014-2020, signée le 16 février 2017 et prolongée sur la période de transition 2021-2022.

1.5 Articulation CRTE / projet de territoire

Pour Roche aux Fées Communauté, le CRTE doit bien constituer la déclinaison contractuelle avec l'État de son projet de territoire.

Il est important de noter que Roche aux Fées Communauté a prévu de procéder à l'élaboration de son nouveau projet de territoire durant l'année 2022. Ce projet de territoire, portant l'horizon à 2030, sera axé sur les transitions (écologiques, énergétiques, sociétales...) et les évolutions nécessaires du modèle de développement économique et urbain.

Le projet de territoire de RFC et le CRTE ne s'inscrivent donc pas exactement dans la même temporalité. Cependant, le CRTE étant défini comme souple et évolutif, les partenaires s'engagent d'ores-et-déjà sur une clause de revoyure de la convention-cadre en fin d'année 2022.

La convention-cadre signée en cette fin 2021 est donc transitoire, à l'articulation du précédent projet de territoire (pour ce qui concerne l'ambition) et aux prémisses du prochain projet (que traduisent d'ores-et-déjà les orientations stratégiques anticipatrices présentées ici).

Après trois précédentes versions en 20 ans, ayant montré une réelle acuité de la collectivité à préparer l'avenir, le prochain projet de territoire Horizon 2030 sera une complète refondation pour tenir compte des enjeux territoriaux et des enjeux majeurs tels que présentés lors du séminaire de travail des élus (« Enjeux et Défis ») organisé le 7 octobre 2021 à Coësmes, avec le soutien de la DDTM et du Cerema.

Les enjeux majeurs qui s'imposent déjà au territoire, ou vont rapidement s'imposer, car étant d'ordre systémique et s'exprimant à l'échelle mondiale, sont tous plus ou moins directement liés à la nécessité d'une transition écologique :

- Atténuation du réchauffement planétaire,
- Adaptation au changement climatique,
- Préservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels,
- Sobriété dans l'usage des ressources (eau, terres, matériaux),
- Anticipation des risques, chocs et crises systémiques à venir,
- Émergence d'une économie innovante, circulaire, décarbonée,
- Bien-être humain, robustesse sociale et démocratique.

La connaissance des enjeux territoriaux est issue du diagnostic de territoire réalisé au premier semestre 2021 (annexe 1) et va être nourrie par un grand nombre de démarches sectorielles qui ont été enclenchées et trouveront leur aboutissement en 2022. Sont actuellement en phase d'étude :

- une Stratégie de Développement économique-Emploi-Insertion,
- une Stratégie d'adaptation au changement climatique, sur la base d'un diagnostic de la vulnérabilité du territoire,
- un Programme local de l'habitat (PLH 3) 2022-2028,

- un Projet culturel décennal,
- une Étude petite enfance/enfance/jeunesse (« Contrat Territorial Global » avec la CAF),
- une Stratégie d'inclusion numérique,
- une Opération de revitalisation du territoire (ORT), dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain » sur les communes de Martigné-Ferchaud, Retiers et Janzé.

Le Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) adopté en 2019 constituera un socle primordial pour l'identification des enjeux territoriaux, pour la stratégie portée par le nouveau projet de territoire, mais également pour la définition des indicateurs d'évaluation.

Article 2 – L'ambition du territoire de Roche aux Fées communauté

Sur la base du projet de territoire 2016-2020, l'ambition du territoire se fonde sur cinq valeurs partagées que sont l'innovation, l'Anticipation, la Qualité, la Solidarité et l'Identité.

Cette ambition s'exprime actuellement à travers 5 objectifs :

- Un territoire entreprenant et innovant,
- Un territoire attractif et accueillant,
- Une réponse différenciée dans un souci d'aménagement équilibré et solidaire du territoire,
- La préservation et la valorisation des ressources,
- Une coopération renforcée communes/ Roche aux Fées Communauté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Les orientations de Roche aux Fées Communauté pour la mandature 2021-2026 et pour son futur projet de territoire Horizon 2030, rejoignent le cadre fixé pour l'élaboration du CRTE autour des transitions (écologiques, énergétiques, sociétales...). Les grilles d'analyse AFOM (Atouts/Faiblesses/ Opportunités/Menaces) issues du diagnostic de territoire ont montré notamment que les dynamiques sociales, économiques et écologiques s'accélèrent et qu'il est nécessaire pour la collectivité de se projeter avec volontarisme, pour anticiper les changements à venir et permettre aux acteurs du territoire de bien vivre les transitions en cours ou annoncées.

Dans le cadre de sa démarche de refondation de son projet de territoire, Roche aux Fées Communauté va s'interroger sur sa stratégie de développement, au regard du niveau important de pression environnementale sur les milieux, avec notamment des questionnements sur :

- son modèle agricole,
- son modèle résidentiel,
- son modèle de développement économique.

Ces questionnements devront particulièrement prendre en compte l'objectif primordial que constitue la cohésion territoriale, notamment entre le nord et le sud du territoire, mais également entre villes et villages.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes, en prémices du futur projet de territoire Horizon 2030, et sur la base du séminaire d'élus organisé le 7 octobre 2021 :

- 1. Valorisation de l'agriculture - Préservation des ressources et milieux**
- 2. Vitalité des centralités & mobilités décarbonées**
- 3. Territoire à énergie positive et transition vers une économie bas-carbone**
- 4. Solidarité & cohésion territoriale**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprendront des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiqueront la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

- Le volet territorial du Contrat de plan État/Région, et notamment sa future version, pour laquelle Roche aux Fées Communauté souhaite vivement une avancée significative sur le financement de la modernisation de la ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant, avec remplacement du matériel roulant en faveur d'une traction hydrogène ;
- Le programme « Territoires d'industrie » duquel relève Roche aux Fées Communauté pour la période 2019-2022 ;
- Le programme « Petites Villes de demain », engagé sur les communes de Martigné-Ferchaud (désignation mars 2021), Retiers et Janzé (désignation novembre 2021), pour la durée de la mandature 2020-2026 ;
- La Convention territoriale globale en cours d'élaboration avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- Le dispositif France Services, avec une Maison France Services à Janzé et une expérimentation avec un Bus France Services itinérant, portée par le Point Information

Médiation Multiservices (Pimms) de Rennes en partenariat avec l'État, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des Territoires ;

- Le contrat territorial de bassin de l'unité Est de l'EPTB Vilaine amont, déposé en décembre 2021, unifiant les contrats territoriaux des bassins versant de la Seiche et du Semnon, déterminant la stratégie d'action pour se rapprocher du bon état des masses d'eau sur le territoire.

4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.

Les opérations envisagées font l'objet de « fiches projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4 Actions de coopération interterritoriale

Roche aux Fées Communauté est engagée dans les travaux du Contrat de coopération métropolitaine de Rennes Métropole, qui associe les dix intercommunalités de l'aire d'attractivité de Rennes et les cinq agglomérations de Redon, Vitré, Fougères, Saint-Malo et Dinan, dans un

programme d'études et d'expérimentations partagé et défini collégialement, portant sur l'ensemble des enjeux de mobilité quotidienne de ce territoire de près d'un million d'habitants.

Co-animee par la Métropole et la Préfecture de Région, cette démarche associe la Région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des territoires.

En effet, les pratiques quotidiennes des citoyens et des habitants font très largement fi des frontières administratives : travail, études, accès aux soins, consommation de biens et services... Nombre d'enjeux essentiels ne peuvent trouver une réponse pertinente qu'à travers une action collective, adaptée, partagée et complémentaire aux actions entreprises par les différents acteurs publics. Ce dépassement des frontières administratives est d'autant plus vrai en ce qui concerne les mobilités quotidiennes, en particulier à l'échelle d'une aire urbaine comme celle de Rennes. C'est dans ce contexte que, en 2017, Rennes Métropole a signé avec l'Etat, la Région Bretagne et la Caisse des dépôts et consignations un « Pacte métropolitain d'innovation » dédié aux mobilités intelligentes. Adossé à ce Pacte, le « Contrat de coopération » engageait donc la Métropole dans une logique de coopération avec les territoires voisins.

Dans la perspective de l'élaboration du CPER 2021-2027, les intercommunalités participant au Contrat de coopération ont identifié un premier programme d'actions et d'études visant à prolonger les travaux engagés depuis 2017 sur le sujet des mobilités. Les projets et pistes d'actions sont les suivants :

- Développer une ingénierie partagée de la mobilité, à travers un programme d'études et d'expérimentations devant permettre de mettre en commun et de traduire de manière concrète sur le périmètre des EPCI volontaires différentes actions ayant trait aux thématiques travaillées : covoiturage du quotidien et en milieu rural, continuités cyclables, partage de la voirie au profit des mobilités actives... ;
- Promouvoir une mobilité inclusive, en développant des solutions de mobilité permettant de répondre aux besoins de déplacement des personnes en recherche d'emploi privées de solutions alternatives à la voiture individuelle (éloignement entre le lieu de travail et de domicile, horaires décalés...) et plus largement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, notamment dans l'accès aux services et équipements (publics, de santé, commerces...) ;
- Agir en faveur de la décarbonation des mobilités, en favorisant le développement de sources d'avitaillement d'énergies bas carbone et en confortant les projets de filières de production, par exemple sur le biométhane et l'hydrogène vert ;
- Conforter la mobilité servicielle, afin de simplifier l'accès aux offres de solutions de mobilité alternatives à la voiture solo (bus, car, métro, train, vélos en libre-service, autopartage...) ;
- Accompagner les changements de comportements, en développant un plan d'actions à l'échelle de l'aire urbaine élargie en faveur notamment du covoiturage de proximité et des actions de communication conjointes ;
- Développer une politique temporelle de la mobilité, en agissant sur les rythmes de vie et les usages afin de réduire les déplacements en heure de pointe et de lutter contre la congestion automobile. La promotion du télétravail, des espaces de coworking et des tiers-lieux constituent notamment des leviers majeurs et participent d'un aménagement équilibré du territoire.

Les rencontres en cours entre la Métropole et l'ensemble des EPCI confirment le souhait partagé d'ouvrir de nouveaux champs de coopérations territoriales au-delà du seul champ des mobilités, par exemple dans ceux du développement économique, du tourisme, de l'énergie, de l'eau ou de l'alimentation.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) : les opérateurs (ANCT, Cerema, ADEME...), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, les CAUE, CPIE, les agences d'urbanisme... Il conviendra de rappeler et préciser leur contribution dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Engagements de Roche aux Fées Communauté

En signant ce contrat de transition écologique, Roche aux Fées Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Roche aux Fées Communauté s'engage à désigner dans ses services un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Roche aux Fées Communauté s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Roche aux Fées Communauté s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Roche aux Fées Communauté s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 Engagements de l'Etat, des établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du CRTE et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe.

6.4 Engagements du Département d'Ille-et-Vilaine

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à participer au réseau des partenaires du CRTE afin de faciliter son élaboration et sa mise en œuvre. Il veillera notamment à faciliter l'accès aux ressources d'ingénierie du Département – via les agences départementales en particulier – et de ses principaux partenaires techniques de l'aménagement du territoire dans le domaine du tourisme (ADT) de l'habitat (ADIL, NéoToa) et de l'aménagement (SADIV, SPL)

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention (Contrats de Territoire, Fonds de soutien aux Territoires, AAP Centres bourgs et accès aux services, Nouveau dispositif d'aides aux investissements locaux du fonds d'urgence 35 voté par le Département en avril 2021), sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.5 Engagements des opérateurs publics

6.5.1. Le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35)

Le SDE 35, en direct ou via sa SEML Energ'iV, mène de nombreuses actions pour le compte des communes et EPCI du département, notamment en matière d'économies d'énergie, d'énergie renouvelable et de mobilités bas carbone.

Ces trois domaines intéressant particulièrement le CRTE, le SDE 35 s'engage en direct ou via sa SEML Energ'iV :

- A soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.
- A intervenir en maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des domaines relevant de son périmètre de compétence et notamment à porter sur le territoire des actions en matière :
 - de rénovation, pilotage et intelligence de l'éclairage public pour optimiser et limiter la consommation et la pollution lumineuse,
 - de déploiement d'installations de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) et d'autres solutions de mobilités bas carbone : Gaz Naturel Véhicule et Hydrogène renouvelable,
 - de réalisation de diagnostics thermiques et accompagnement de travaux de rénovation ou de suivi des consommations sur le patrimoine bâti public,
 - de production d'énergie renouvelable : solaire, éolien, méthanisation, hydroélectricité, ...
 - de réalisation de réseaux de biogaz et de chaleur
 - de sensibilisation des publics à la transition énergétique, etc.

6.5.2 Autres opérateurs publics

Cette partie sera complétée dans le cadre de l'actualisation régulière du présent contrat.

6.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur

collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre de l'élaboration de son Projet de territoire Horizon 2030, Roche aux Fées Communauté va particulièrement travailler la dimension gouvernance et dialogue territorial, pour inscrire la participation en continu des citoyens et acteurs de la société civile du territoire, et favoriser l'émergence des projets publics (communaux, intercommunaux) et privés.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le président de Roche aux Fées Communauté ou son représentant.

Ce comité de pilotage est composé comme suit :

- Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ou son représentant,
- Le président de Roche aux Fées Communauté, ou son représentant,
- Les maires des 16 communes du territoire et les vices-président-e-s de Roche aux Fées Communauté,
- Le président du Département d'Ille et Vilaine ou son représentant,
- Le représentant de la Région Bretagne,
- Le représentant de la Banque des territoires,
- Les services de l'Etat concernés, et en particulier les services de la Direction des territoires et de la mer (DDTM).

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de Roche aux Fées Communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage, dont il prépare les décisions.

Ce comité technique est composé comme suit :

- Le secrétaire général de la sous-préfecture de Vitre-Fougères ou son représentant,
- Le DGS de Roche aux Fées Communauté,
- Le chef de projet CRTE de Roche aux Fées Communauté,
- Les services communautaires concernés, le cas échéant,
- Le représentant de la délégation territoriale Vitre-Fougères de la Direction des territoires et de la mer (DDTM),
- Les représentants d'autres services de l'État concernés, le cas échéant,
- Le représentant de l'ADEME,
- Le représentant de la Région Bretagne,
- Le représentant du Département d'Ille et Vilaine,
- Le représentant du Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré,
- Le représentant du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine,
- Le représentant de l'Etablissement public foncier de Bretagne,
- Tout intervenant extérieur dont l'expertise peut se révéler utile à l'étude des dossiers.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 – Suivi du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Les signataires formaliseront, après la signature, le tableau de bord de suivi du CRTE, pour le premier comité de pilotage.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE et évaluation

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs notamment de la Stratégie nationale Bas-Carbone (SNBC). Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Il est convenu que ce travail sur les indicateurs fera l'objet d'une approche ciblée et spécifique en lien avec le PCAET déjà adopté et le projet de territoire élaboré en 2022 par Roche aux Fées Communauté. Les indicateurs seront travaillés avec l'aide de la DDTM et validés par le comité de pilotage.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Suite à l'adoption prévue fin 2022 du Projet de territoire Horizon 2030 par le conseil communautaire de Roche aux Fées communauté, cette convention-cadre pourra être remaniée et enrichie dans ses orientations stratégiques, comme dans ses fiches-actions.

Article 12 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes s'il s'avère que les voies de conciliation n'arrivent pas à leurs fins.

Signé à Retiers en quatre exemplaires originaux, le 15 décembre 2021

Pour le préfet de la Région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,
le sous-préfet de Fougères-Vitré



Didier DORÉ

Pour Roche aux Fées Communauté,
le président



Luc GALLARD

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine,
le président



Jean-Luc CHENUT

Pour la Banque des Territoires,
la directrice régionale adjointe Bretagne



Muriel KLINGLER

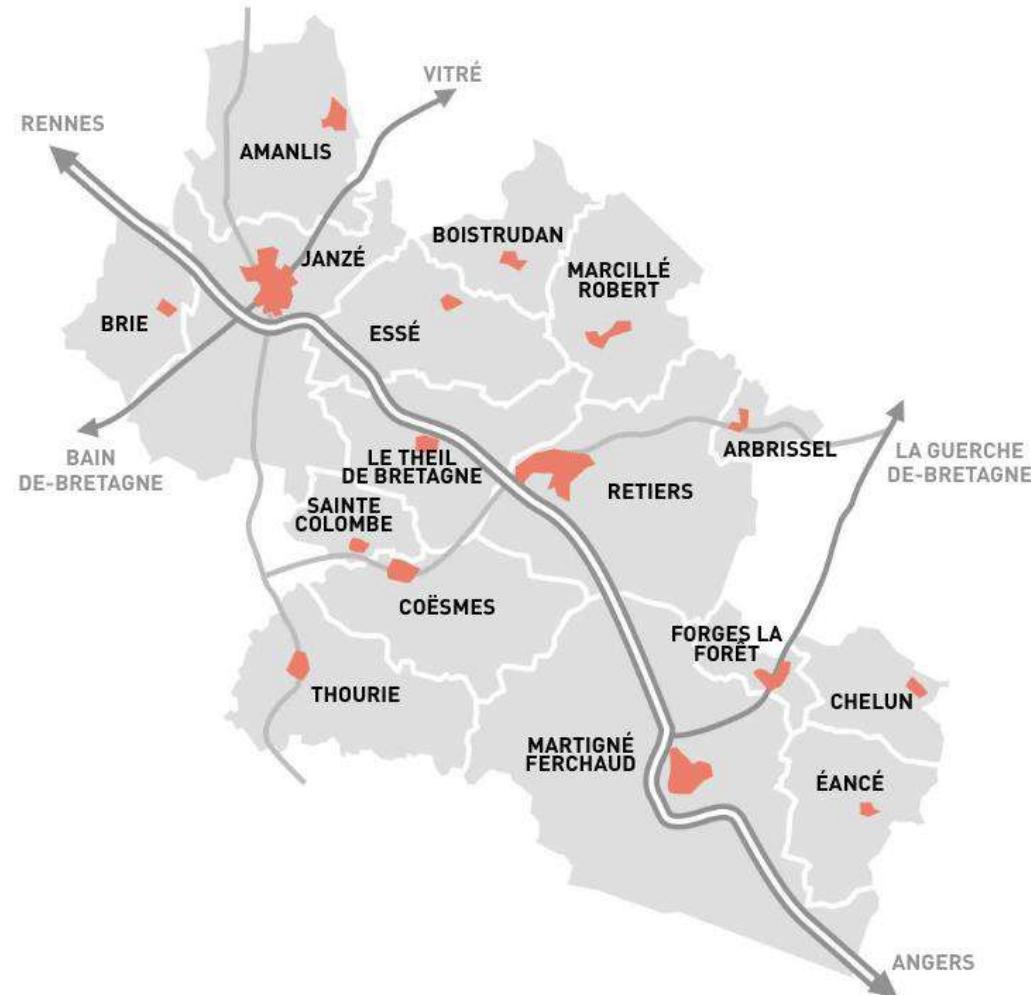
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Roche aux Fées Communauté

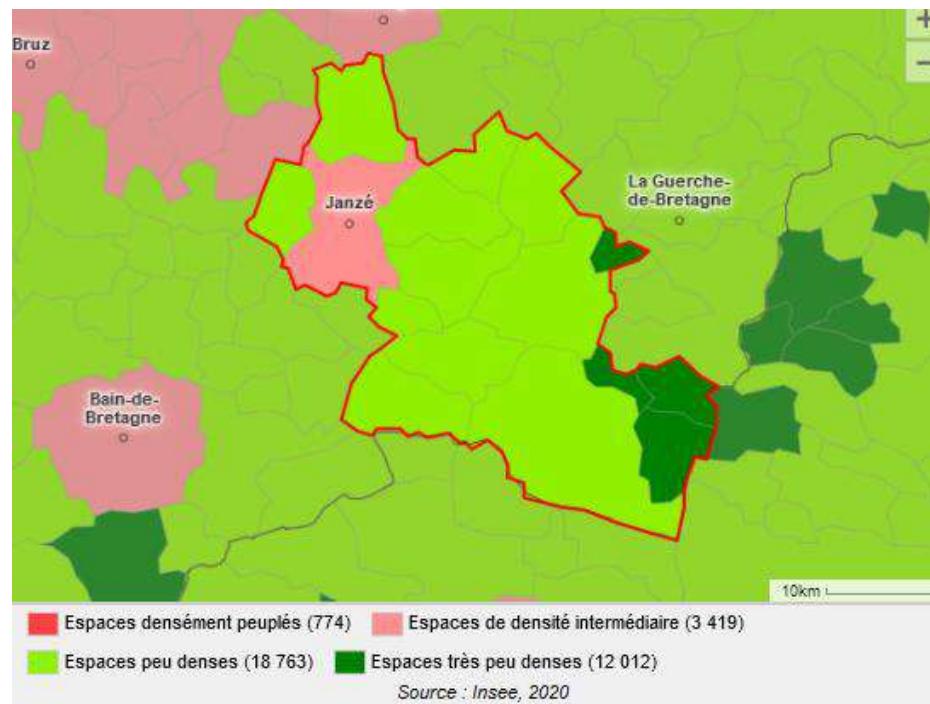
27 022 habitants (pop. totale 2021)

16 communes

374.5 km² - 72 habitants / km²



Un territoire relativement peu dense



Source : Observatoire des territoires - ANCT

Roche aux Fées Communauté est un **territoire relativement peu dense**. Cette caractéristique, parfois perçue comme un point faible, peut être une opportunité de développement d'un maillage fin et équilibré du territoire entre les différentes communes et autour des **3 principaux pôles du territoire : Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud**.

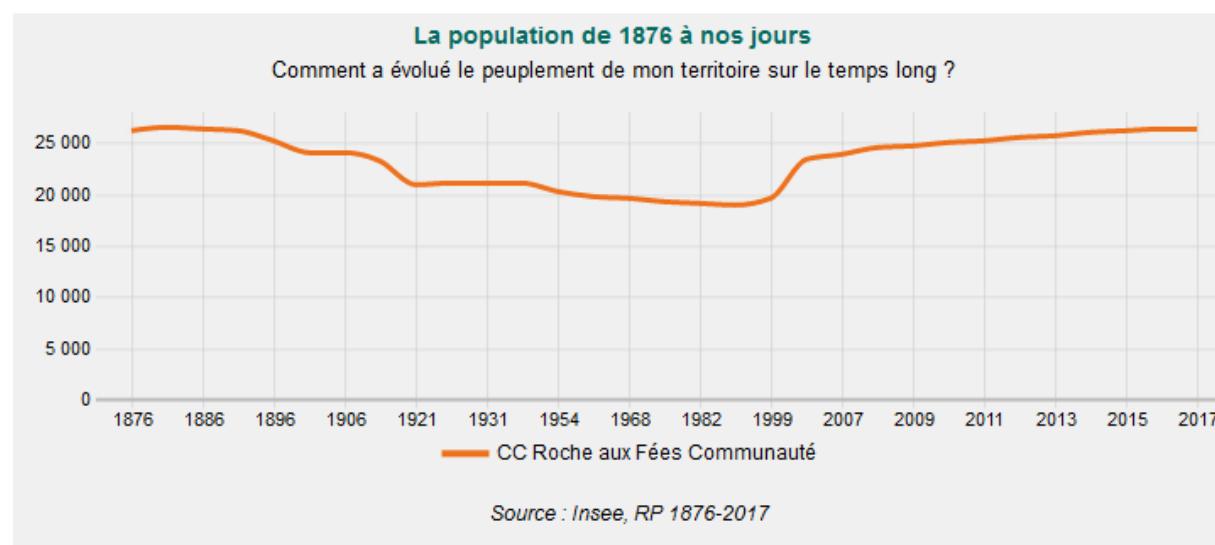
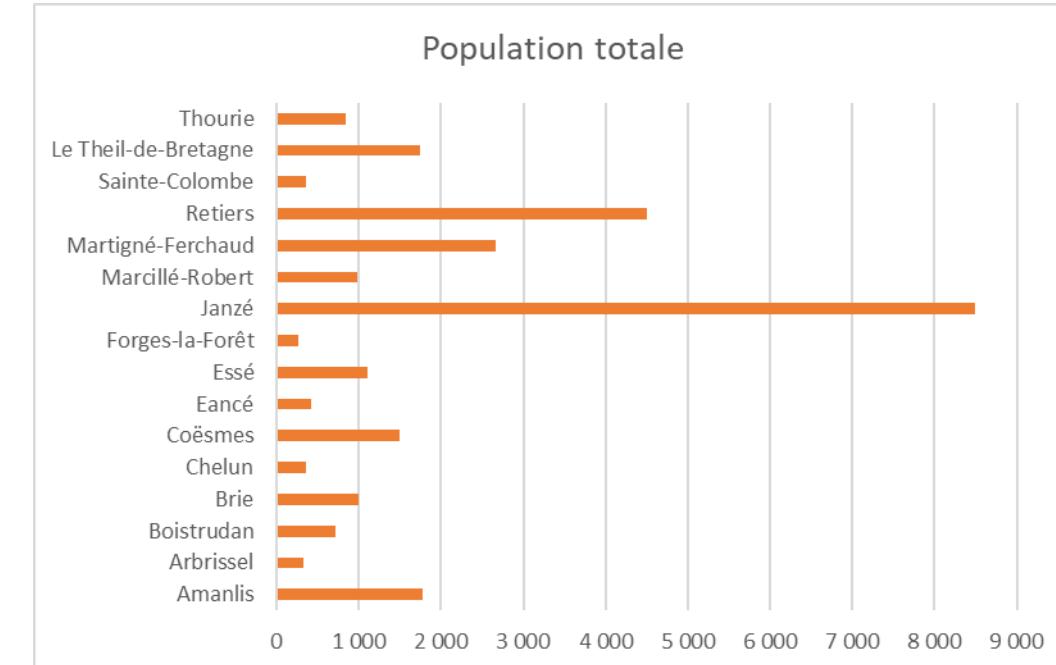
Cela nécessite cependant une vigilance en matière d'accessibilité aux services, en matière de mobilité et en matière de lutte contre l'isolement.

Il s'agit d'un territoire à la fois péri-urbain dans sa partie Nord plus densément peuplée à proximité de la métropole rennaise et d'un territoire à dominante rurale dans sa partie Sud la moins densément peuplée, autour du pôle de Martigné-Ferchaud.

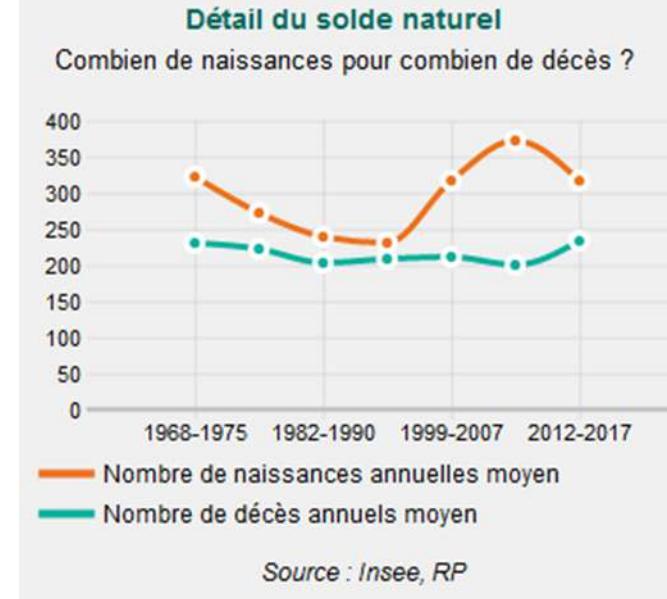
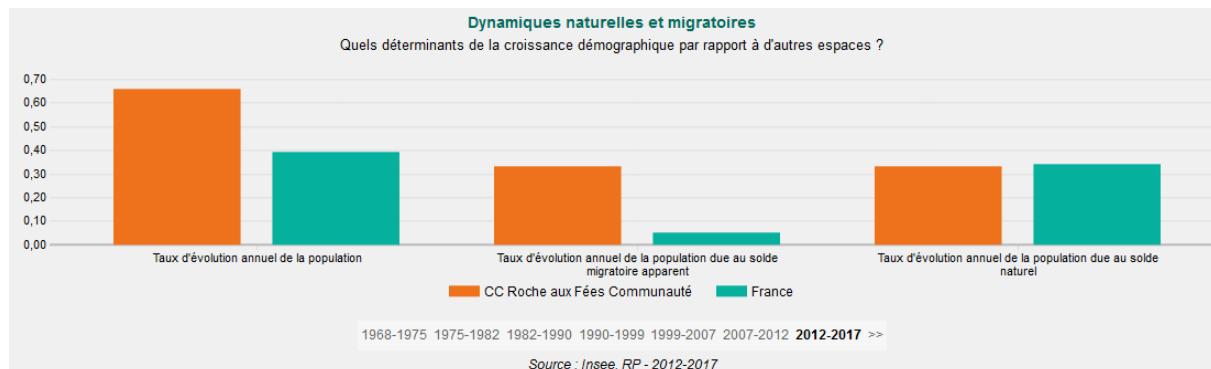
Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2021

Source : Insee, Recensement de la population 2018

	Population totale
Amanlis	1 769 hab.
Arbrissel	322 hab.
Boistrudan	722 hab.
Brie	995 hab.
Chelun	360 hab.
Coësmes	1 501 hab.
Eancé	421 hab.
Essé	1 100 hab.
Forges-la-Forêt	269 hab.
Janzé	8 485 hab.
Marcillé-Robert	975 hab.
Martigné-Ferchaud	2 659 hab.
Retiers	4 497 hab.
Sainte-Colombe	357 hab.
Le Theil-de-Bretagne	1 750 hab.
Thourie	840 hab.
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	27 022 hab.

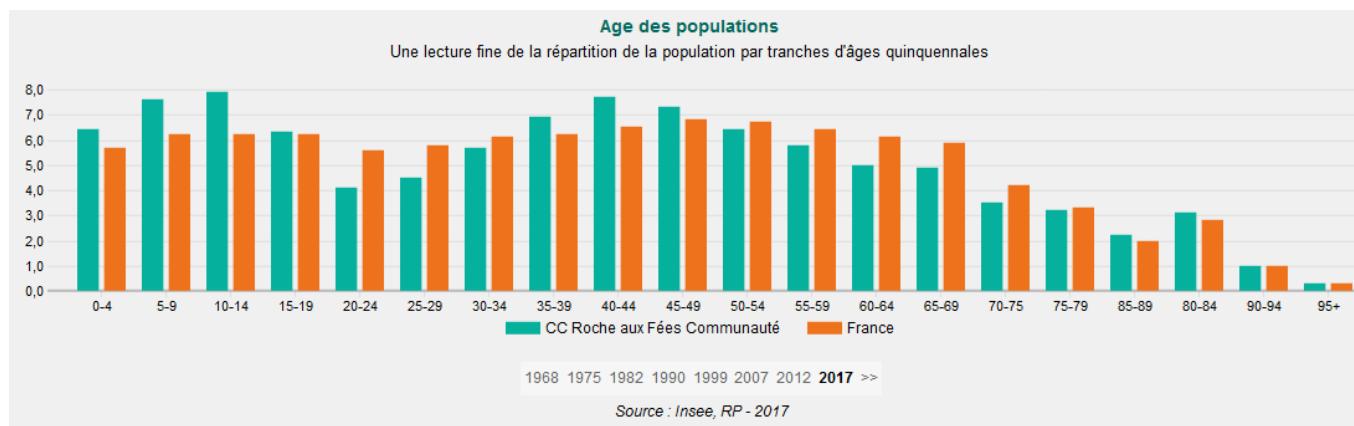


... due à des soldes naturel et migratoire positifs



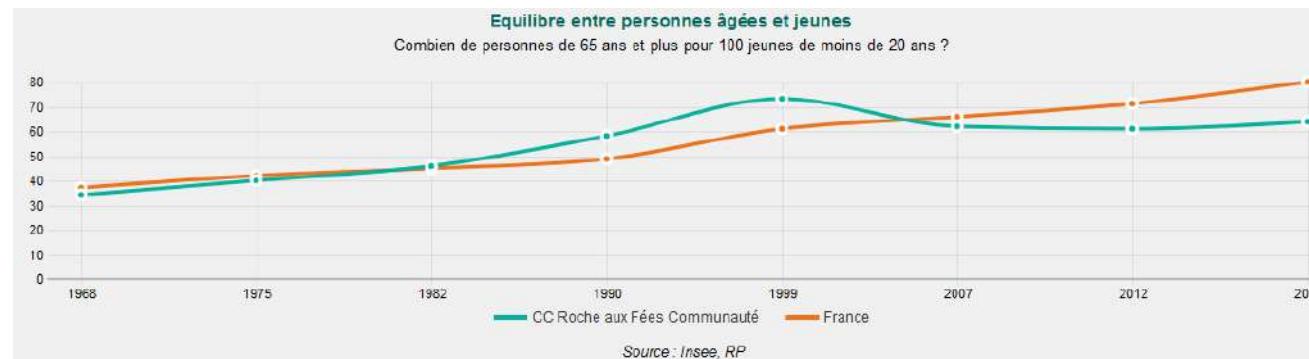
La dynamique démographique de Roche aux Fées Communauté est **due à la fois à un solde naturel positif et à un solde migratoire également positif**. Ainsi, pour une variation annuelle de la population de 171 habitants (sur la période 2012-2017), on compte 85 habitants issus du solde migratoire positif et 86 habitants dus au solde naturel.

Une structure démographique globalement plus jeune que la structure démographique nationale



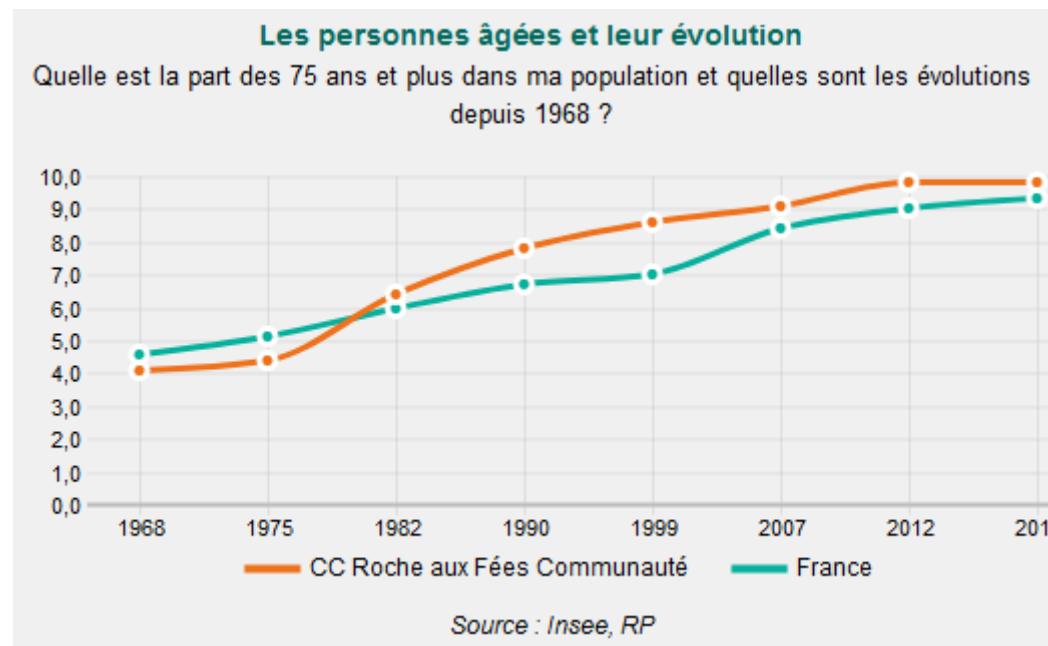
Avec un indice de vieillissement passé en-dessous de la moyenne nationale et en-dessous de la moyenne départementale

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Plus l'indice est faible et plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé et plus il est favorable aux personnes âgées.



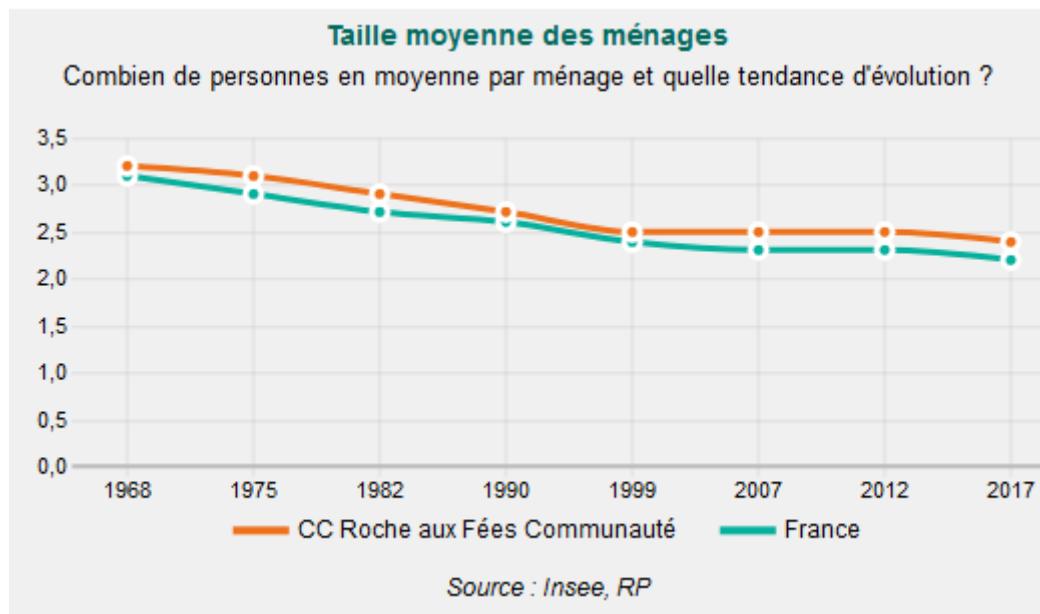
En 2017, Roche aux Fées Communauté comptait 64 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (contre 68 personnes pour l'Ille et Vilaine et 80 personnes au niveau national de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Un vieillissement qui s'accentue cependant, en cohérence avec la tendance nationale



Selon les données de l'INSEE, sur le territoire de Roche aux Fées Communauté, **16% des 75 ans et plus vivent dans un établissement pour personnes âgées** (9,4% au niveau national et 11,7% au niveau départemental) et **41,5% des 75 ans et plus vivent seules à leur domicile** (42,5% au niveau national et 43,9% au niveau départemental).

Une taille des ménages qui diminue et suit la tendance nationale

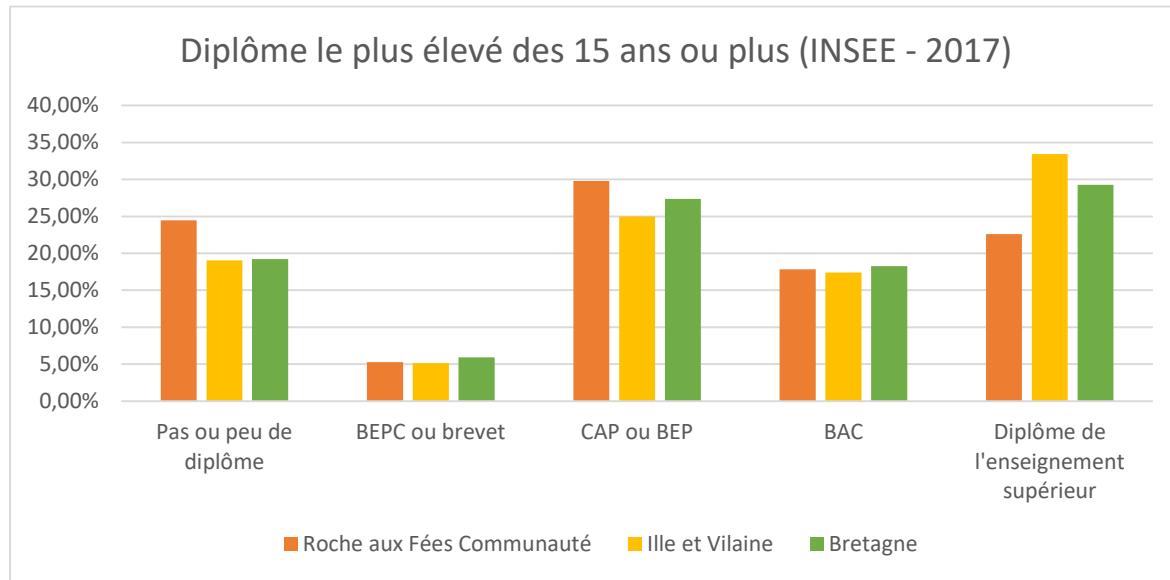


Roche aux Fées Communauté compte 10 488 ménages qui comptent en moyenne 2,4 personnes (2017) (2,2 aux niveaux national et départemental).

Source : INSEE – RP - 2017	Roche aux Fées Communauté	Ille et Vilaine	France
Part des ménages d'une seule personne	29,1%	37,3%	36,2%
Part des ménages dont la famille est composée d'un couple sans enfant	29,0%	26,4%	26,1%
Part des ménages dont la famille est une famille monoparentale	5,6%	7,5%	9,8%
Part des ménages dont la famille est composée d'un couple avec enfant(s)	34,9%	26,4%	25,7%

Si le territoire de Roche aux Fées Communauté connaît les mêmes évolutions sociologiques qu'au niveau national concernant la structure des ménages avec une diminution régulière de la taille des ménages, le nombre de personnes seules et le nombre de familles monoparentales demeurent inférieurs aux moyennes nationale et départementale. A l'inverse, le territoire conserve une part des ménages dont la famille est composée d'un couple avec enfant(s) supérieure aux moyennes nationale et départementale.

Un niveau de formation globalement inférieur aux niveaux départemental et régional ...



... et un niveau de revenu médian inférieur aux moyennes régionale et départementale

Nombre de ménages fiscaux : 10435

Médiane du niveau de vie : 20 480 euros (Bretagne : 21 750 euros – Ille et Vilaine : 22 230 euros)

Part des ménages fiscaux imposés : 44,7% (Bretagne : 49,3% - Ille et Vilaine : 51,4%)

Source : INSEE - Ménages fiscaux et revenu disponible en 2018

Cependant, malgré ces revenus plus faibles, le taux de pauvreté est globalement inférieur aux moyennes régionale et départementale

Taux de pauvreté (Source : INSEE – Filosofi - 2017)

	Roche aux Fées Communauté	Ille et Vilaine	Région Bretagne
Taux de pauvreté général	8,7%	10,5%	10,9%
Taux de pauvreté des moins de 30 ans	15,4%	20,1%	19,6%
Taux de pauvreté des 30 – 39 ans	8,0%	11,9%	12,4%
Taux de pauvreté des 40 – 49 ans	9,0%	11,0%	12,3%
Taux de pauvreté de 50 – 59 ans	8,8%	9,4%	11,1%
Taux de pauvreté de 60 – 74 ans	6,4%	6,7%	6,7%
Taux de pauvreté des 75 ans et plus	8,6%	7,7%	8,3%

On peut noter que les 75 ans et plus est la seule tranche d'âge où le taux de pauvreté est légèrement supérieur à la moyenne régionale et supérieur à la moyenne départementale. Par ailleurs, il faut souligner que la commune de Martigné-Ferchaud a un taux de pauvreté général nettement supérieur à 15% (7% pour Janzé et 8% pour Retiers).

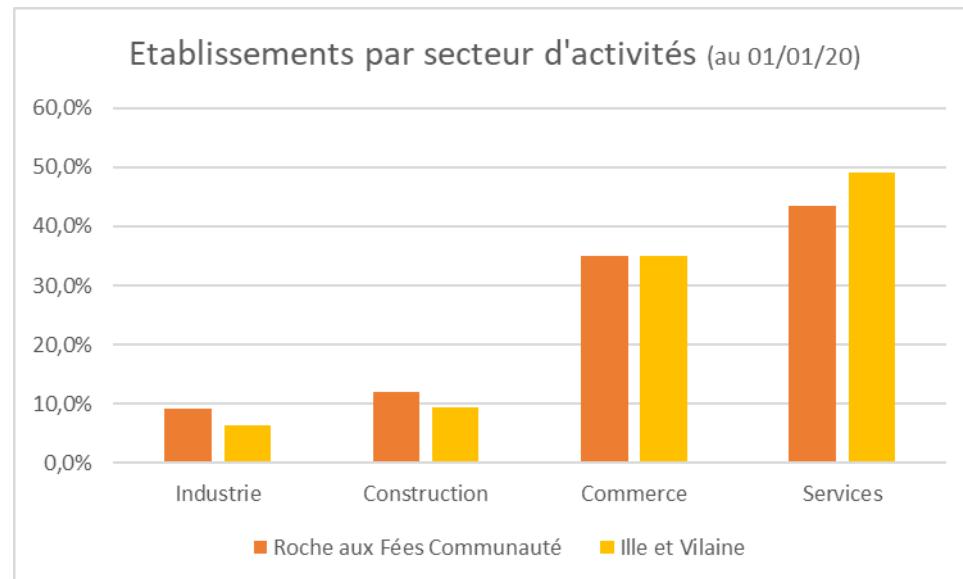
PORTRAIT SOCIODEMOGRAPHIQUE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Démographie dynamique due à un solde naturel positif et à un solde migratoire positif</p> <p>Un indice de vieillissement passé en-dessous de la moyenne nationale</p> <p>Part des ménages dont la famille est composée d'un couple avec enfant(s) supérieure à la moyenne nationale</p> <p>Taux de pauvreté inférieur à la moyenne régionale</p> <p>Relative homogénéité de la population en terme de revenu (peu de hauts revenus mais aussi taux de pauvreté limité)</p>	<p>Territoire peu dense</p> <p>Hétérogénéité de la dynamique démographique entre le Nord et le Sud du territoire</p> <p>Un vieillissement de la population qui s'accentue comme toute la population nationale</p> <p>Taille des ménages qui diminue</p> <p>Niveau de formation inférieur aux niveaux régional et départemental</p> <p>Niveau de revenu médian inférieur aux moyennes régionale et départementale</p> <p>Un taux de pauvreté particulièrement important sur la commune de Martigné-Ferchaud</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Faible densité permettant de limiter le déséquilibre territorial et de viser un développement harmonieux du territoire communautaire</p> <p>Solde migratoire positif qui témoigne de l'attractivité du territoire, attractivité à maintenir et développer</p> <p>Enjeux du vieillissement à étudier sous un angle prospectif (les séniors d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain) et avec une approche affinée (3^{ème} âge, 4^{ème} âge)</p>	<p>Evolution de la structure de la population pouvant mettre en difficulté les services présents sur le territoire s'ils ne sont pas adaptés à ces évolutions</p> <p>Taux de pauvreté des 75 ans et plus légèrement supérieur à la moyenne régionale : vigilance sur le niveau de vie des séniors au moment où la population vieillit</p> <p>Une cohésion territoriale entre le Nord et le Sud du territoire qui peut être difficile à maintenir.</p>

PORTRAIT EMPLOI ET ECONOMIE

Une dynamique économique portée majoritairement par le développement de l'économie résidentielle et les TPE (Très Petites Entreprises)

En 2020, Roche aux Fées Communauté comptait 890 entreprises (immatriculation RCS), soit 51 de plus qu'en 2019, avec une majorité d'entreprises dans le secteur des services (43,4%) et dans le commerce (34,9%).

Source : Observatoire économique de l'Ille et Vilaine - CCI – « Chiffres clés 2020 »

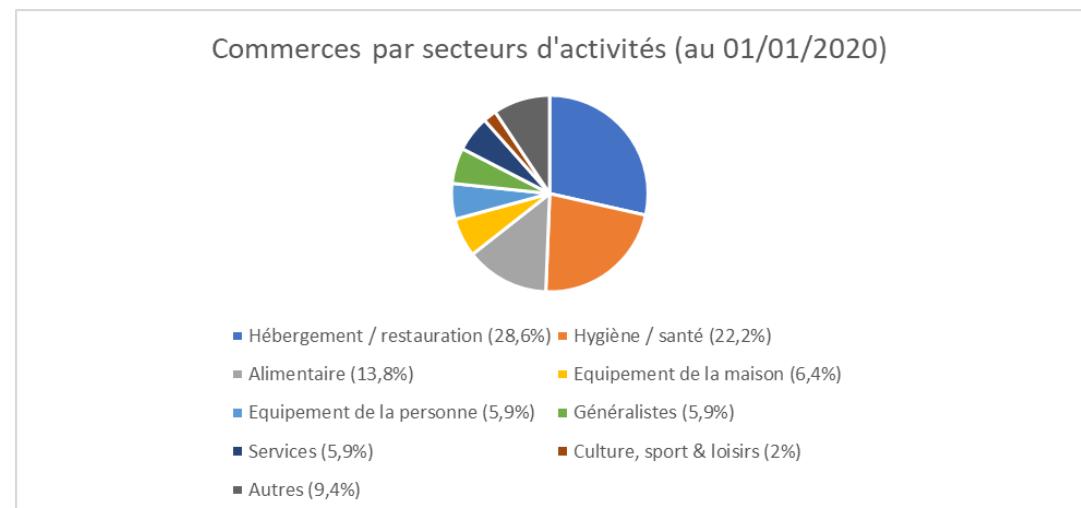


Le tissu économique de Roche aux Fées Communauté est essentiellement (93%) composé de TPE (- de 10 salariés).

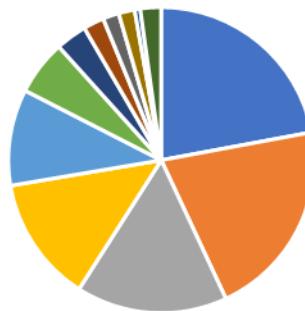
Le territoire compte **4 186 emplois salariés** (secteur privé), dont :

- Industrie : 1 199
- BTP : 487
- Commerce de détail : 639
- Services : 1 654

Source : Observatoire économique de l'Ille et Vilaine - CCI – « Chiffres clés 2020 »



Etablissements de services par activités (au 01/01/2020)



Conseils assistance & informatique (22,1%)	Banques Crédits Assurances (21%)
Services opérationnels (16%)	Services aux particuliers (13,3%)
Transport Entreposage (10,2%)	Activités immobilières (5,8%)
Santé et action sociale (3,3%)	Enseignement (2,2%)
Arts spectacles et activités récréatives (1,7%)	Édition Information & Communication (1,7%)
Recherche & développement (0,6%)	Autres services (2,2%)

La politique de développement économique de Roche aux Fées Communauté est fondée sur 4 axes stratégiques :

- Proposer une offre foncière et immobilière qualitative, attractive et adaptée aux besoins des entreprises
- Accueillir et accompagner les porteurs de projets en création, reprise, implantation ou développement
- Promouvoir le territoire afin de favoriser la diversification du tissu économique
- Animer le tissu économique

La Communauté de communes crée, aménage et gère les parcs d'activités communautaires suivants :

- à Retiers
 - ZA de Bellevue – Le Houssay
 - ZA de Fromy
 - ZA La Janaie

- à Janzé
 - ZA de la Chauvelière
 - ZA du Bois de Teillay (sur Brie et Amanlis)
- à Martigné-Ferchaud
 - Emile Bridel
 - Le Ronzeray
 - Le Pigeon Blanc
- au Theil de Bretagne
 - ZA du Bourg Neuf
- à Amanlis
 - ZA du Couvon



Roche aux Fées Communauté travaille à améliorer et compléter son offre foncière (avec par exemple la requalification de la ZA Bellevue à Retiers). En effet, la proximité de la métropole rennaise rend le territoire de la Communauté de communes attractif pour des acteurs économiques qui ne trouvent pas de réponse adaptée à leurs besoins sur la Métropole tout en restant dans sa proximité immédiate.

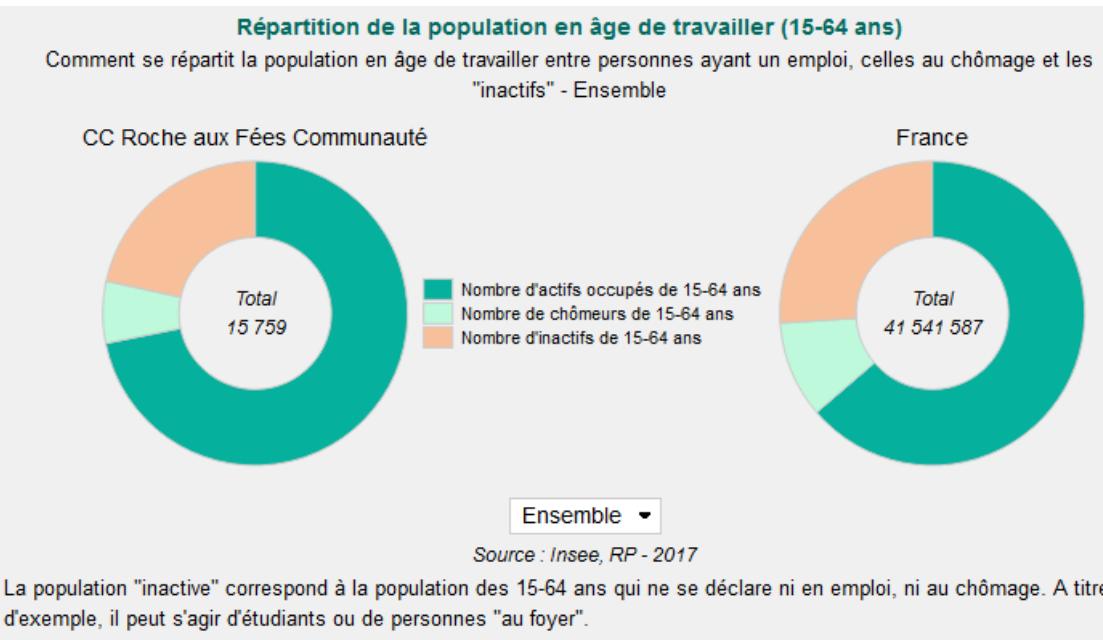
Par ailleurs, afin de répondre aux demandes des jeunes entreprises et d'accompagner les porteurs de projets en création ou reprise, la Communauté de communes a développé une offre immobilière. Ainsi, deux ateliers relais ont été construits sur Retiers et Martigné-Ferchaud.

Roche aux fées Communauté a également réhabilité 850 m² d'espace de coworking & FabLab destiné aux professionnels en centre-ville de Janzé : www.lacanopee.bzh

Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Rennes, à laquelle Roche aux Fées Communauté est rattachée, était au 4^{ème} trimestre 2019 de 6,1% (Ille-et-Vilaine : 6,2%, France : 7,9%) (Source : *Observatoire économique de l'Ille et Vilaine - CCI – « Chiffres clés 2020 »*).

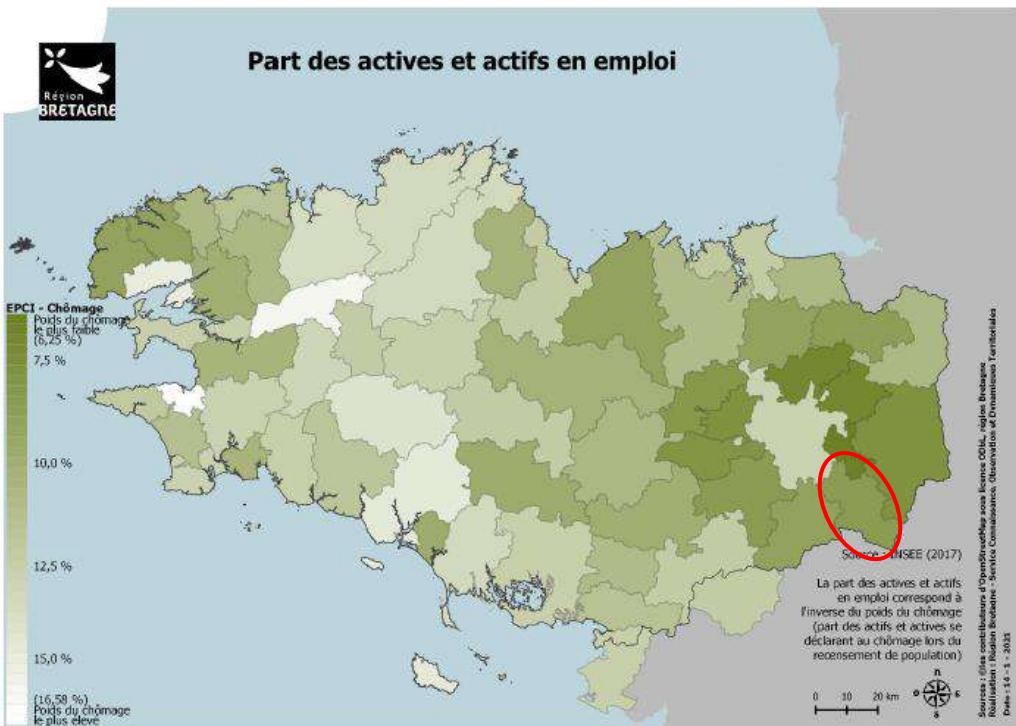
Le taux d'évolution annuel moyen de l'emploi était de 0,10% sur Roche aux Fées sur la période 2012-2017, alors qu'il était de 0,06% au niveau national (Source : INSEE – RP – 2012-2017).



		Population des 15 – 64 ans	Nombre d'actifs	Taux d'activité	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi
Ensemble	Roche aux Fées	15 760	12 357	78,4 %	11 321	71,8%
	<i>Ille et Vilaine</i>	673 064	500 866	74,4%	446 998	66,4%
15 – 24 ans	Roche aux Fées	2 744	1 186	43,2%	963	35,1%
	<i>Ille et Vilaine</i>	143 047	54 166	37,9%	41 718	29,2%
25 – 54 ans	Roche aux Fées	10 176	9 644	94,8%	8 948	87,9%
	<i>Ille et Vilaine</i>	409 637	380 828	93,0%	344 732	84,2%
55 – 64 ans	Roche aux Fées	2 841	1 526	53,7%	1 409	49,6%
	<i>Ille et Vilaine</i>	120 380	65 872	54,7%	60 548	50,3%

(Source : INSEE – RP – 2017).

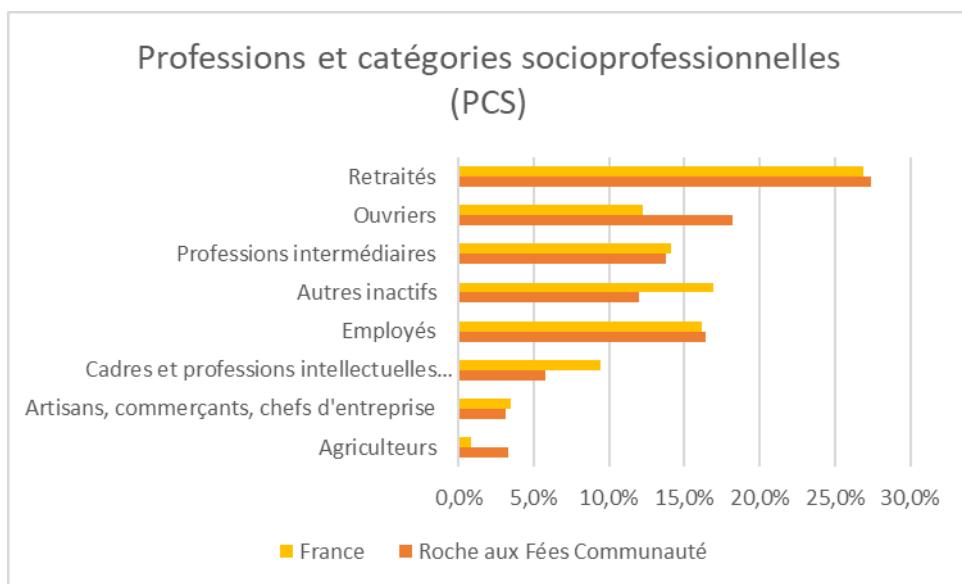
Le taux d'emploi mesure l'utilisation des ressources de main-d'œuvre disponibles. Il est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés par la population en âge de travailler. De 71,8% en moyenne sur Roche aux Fées Communauté, il est de 70,6% à Janzé, de 72,2% à Retiers et de 65,2% à Martigné-Ferchaud.



Et, en conséquence, une part d'actives et d'actifs en emploi importante

Dans le cadre de la réalisation d'une carte des « capacités territoriales » qui analyse les disparités et chances de développement de chaque EPCI en appréciant leur situation au regard de la moyenne régionale, la Région Bretagne a notamment comparé la part des actives et actifs en emploi (rapport entre le nombre de chômeurs déclarés et le nombre d'actifs sur le territoire).

Cet indicateur confirme la dynamique d'emploi sur la Communauté de communes, dynamique globalement partagée en Ille-et-Vilaine.



Une structure socioprofessionnelle de la population caractéristique des territoires ruraux et péri-urbains

Le territoire compte une **proportion de retraités un peu plus importante** (27,4%) qu'au niveau national (26,9%) et qu'au niveau départemental (25,6%).

Par ailleurs, manifestation du caractère rural du territoire, la **proportion d'agriculteurs est supérieure (3,3%) aux moyennes nationale (0,8%) et départementale (1,1%)**.

Cette structure socioprofessionnelle de la population de Roche aux Fées Communauté est à relier avec la dynamique économique du territoire qui s'appuie majoritairement sur le développement des activités de services.

Focus sur la dynamique touristique

Le territoire de Roche aux Fées Communauté bénéficie d'une **dynamique touristique non négligeable** afin de diversifier son tissu économique, en s'appuyant sur une économie non délocalisable.

Pour cela, le territoire peut s'appuyer sur le site emblématique de La Roche aux Fées (environ 35 000 visiteurs par an), sur des sites naturels avec les étangs de Marcillé-Robert, de Brie et de Martigné-Ferchaud, sur des équipements de loisirs attractifs (par exemple, Enimaparc à Janzé qui accueille en moyenne 35 000 visiteurs par an) et sur son patrimoine bâti.

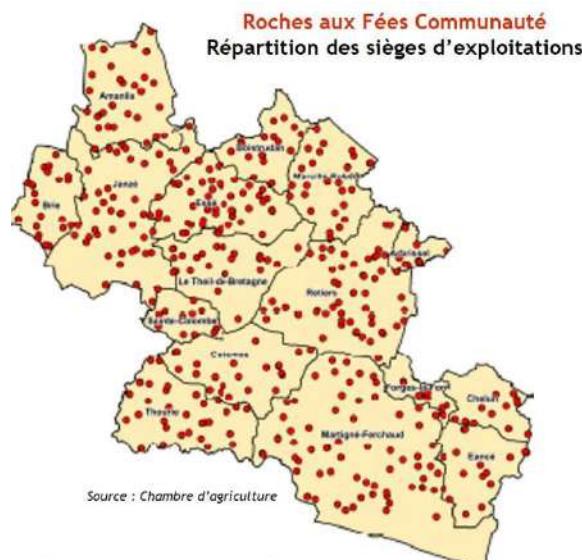
Le territoire bénéficie également d'un réseau des professionnels hébergeurs et de producteurs du terroir, qui s'est particulièrement développé à l'occasion de la crise sanitaire avec la dynamique du consommer local. Des marques de territoire sont aussi des outils importants de promotion touristique comme les Poulets de Janzé, Fagots et Froment, ...

Cependant, **l'offre touristique du territoire reste à développer** concernant en particulier l'offre de restauration (sur les sites touristiques et dans les communes les WE). L'enjeu étant de prolonger la durée des séjours, cette offre complémentaire est nécessaire.

Cette attractivité touristique pourrait également s'appuyer sur la qualité des paysages qui est davantage valorisée (avec le développement d'un tourisme nature) mais qui est aussi à renforcer : fleurissement, qualité des entrées et sorties de bourg, ...

Focus sur le secteur agricole

Le territoire de Roche aux Fées Communauté est un des plus importants bassins de production laitière de France (32% des exploitations du territoire sont des exploitations laitières). Avec une densité d'exploitations encore importante (403 entreprises agricoles – MSA 2017), le territoire compte des filières de qualité (Poulets de Janzé par exemple) et peut s'appuyer sur une dynamique coopérative et sur développement du bio et des circuits courts (32 entreprises agricoles commercialisent régulièrement en circuit court).



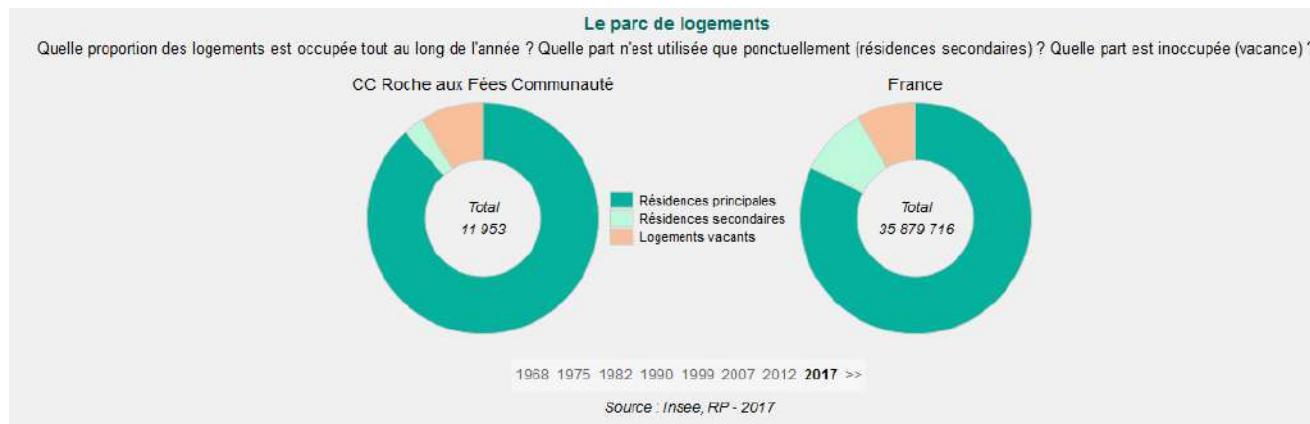
Cependant, ce modèle agricole très dépendant du modèle laitier dominant entraîne une fragilité économique d'une partie des exploitations et un impact environnemental encore important notamment sur la qualité de l'eau.

Par ailleurs, ce secteur d'activité est marqué par des difficultés dans le renouvellement des générations et par une course à l'agrandissement des exploitations qui risque de réduire leur nombre avec un impact environnemental fort.

Des dynamiques collectives importantes travaillent à développer de nouveaux modèles agricoles autour de l'agriculture comme source d'énergie, du stockage carbone, de l'alimentation locale ... L'agriculture est un domaine majeur pour réussir les transitions en rapprochant l'agriculture du consommateur, en construisant une action agricole de territoire avec les collectivités, et en développant les démarches d'agroécologie.

PORTRAIT ECONOMIE ET EMPLOI	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale</p> <p>Un tissu économique ancré localement avec une majorité de TPE</p> <p>Une proximité de la métropole rennaise qui permet de bénéficier de son dynamisme économique</p> <p>Une disponibilité foncière qui constitue une offre alternative à celle de la Métropole de Rennes</p> <p>Positionnement du sud du territoire à la confluence de deux régions, offrant ainsi un carrefour interrégional avec par ailleurs de la main d'œuvre disponible (taux d'emploi à Martigné-Ferchaud de 65,2%)</p> <p>Une densité d'exploitations agricoles encore importante</p>	<p>Niveau de formation inférieur aux niveaux régional et départemental</p> <p>Territoire qui attire peu les entreprises extérieures</p> <p>Offre touristique et attractivité touristique qui peuvent encore être développées, avec notamment une faible valorisation de la qualité des paysages</p> <p>Secteur agricole encore très dépendant du modèle laitier dominant</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Capacité du territoire à porter des projets novateurs : La Canopée, Fablab / La Fabrique</p> <p>Capacité d'innovation qui peut accentuer son attractivité vis-à-vis des entreprises extérieures</p> <p>Un tissu économique qui peut développer sa diversification (tourisme, dynamisme associatif, économie de la transition, ...)</p> <p>Lancement d'une étude sur la stratégie économie – emploi</p> <p>Une évolution des modes de consommation qui s'est accélérée avec la crise sanitaire : circuits courts, commerces de proximité</p> <p>Des filières de qualité (Poulets de Janzé par exemple) et une dynamique coopérative (Cuma)</p>	<p>Questionnement sur le modèle de commerce à développer dans les centres villes et centres bourgs pour maintenir leur dynamisme et leur attractivité</p> <p>Concurrence territoriale avec en particulier la métropole rennaise</p> <p>Le développement accéléré des plates-formes de vente en ligne qui pourraient avoir un impact négatif sur la vitalité des centres-villes/bourgs</p> <p>Difficultés dans le renouvellement des générations en agriculture et course à l'agrandissement des exploitations</p>

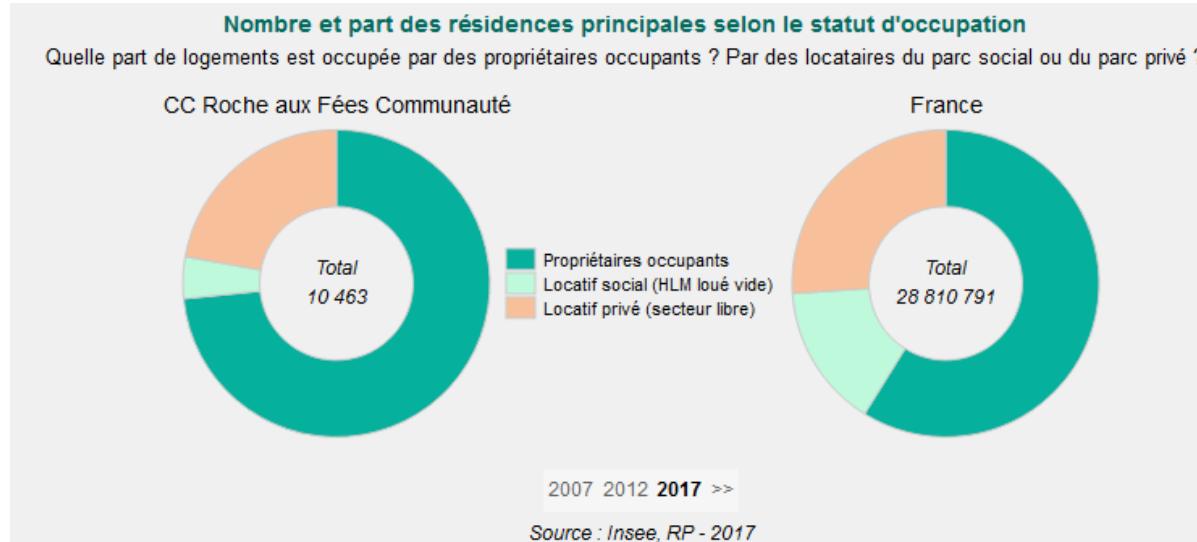
Un parc de logement très majoritairement composé de résidences principales



	Roche aux Fées Communauté	Ille et Vilaine	France
Nombre de logements	11 953	546 439	35 879 716
Proportion de résidences principales	88,3%	86,2%	82,2%
Proportion de résidences secondaires	2,9%	6,9%	9,7%
Proportion de logements vacants	8,8%	6,9%	8,2%

Selon le bilan à mi-parcours du PLH 2 de Roche aux Fées Communauté, la majorité des permis de construire sur la période 2016-2018 concerne des logements individuels (64%). La part des logements en collectif est donc minoritaire, même si la part des logements collectifs est plus élevée à Janzé (47%) et Retiers (32%).

Avec une large majorité de propriétaires occupants

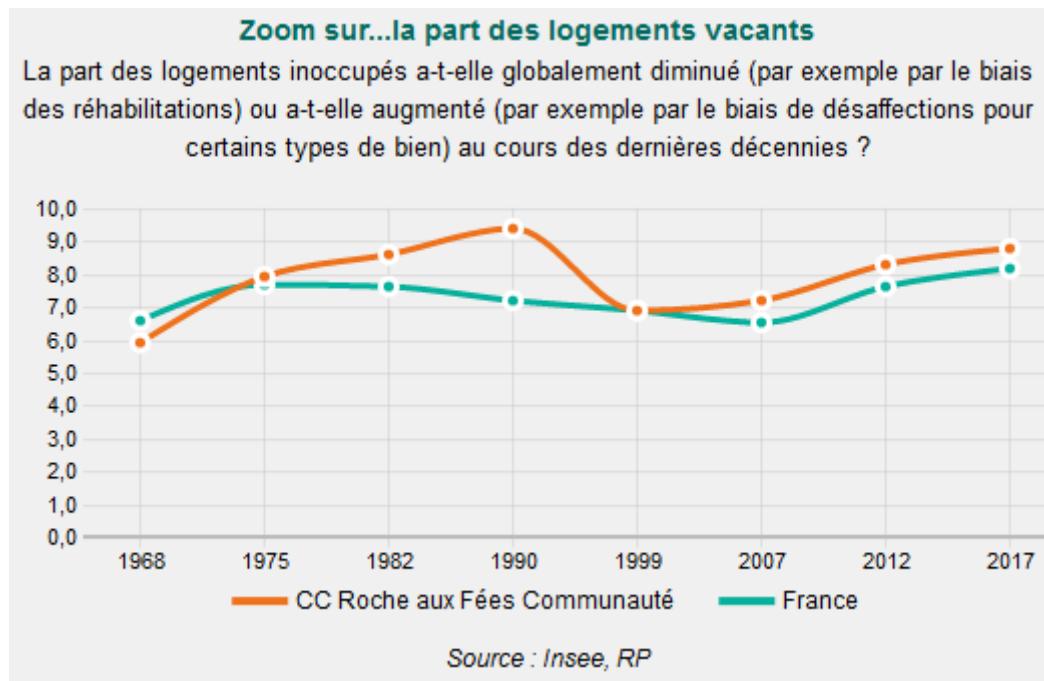


	Roche aux Fées Communauté	<i>Ille et Vilaine</i>	<i>France</i>
Nombre de résidences principales	10 463	465 518	28 810 791
Proportion de propriétaires occupants	73,4%	60,5%	58,8%
Proportion de locatif social	4,4%	13,4%	15,1%
Proportion de locatif privé	22,2%	26,1%	26,0%

Ce profil de territoire en matière de logement est caractéristique des territoires ruraux, avec également une grande majorité de maisons individuelles (les 3/4 des logements sur Roche aux Fées Communauté sont des maisons individuelles).

Concernant le parc social, de 2017 à 2019, 221 logements sociaux ont été attribués sur le territoire de Roche aux Fées Communauté dont 157 (70%) à des ménages n'arrivant pas du parc HLM, c'est-à-dire de nouveaux entrants (locataires du parc privé, hébergés chez un parent ou une tierce personne, et pour certains d'anciens propriétaires occupants). Cette activité montre le besoin en production de logements sur le territoire pour l'accueil de nouvelles populations. Par ailleurs, **75% des attributions concernent des personnes seules avec ou sans enfant**, un chiffre comparable à la moyenne départementale, et **54% des personnes logées dans le parc ont un emploi** (dont 15% en intérim ou temps partiel, part inférieure au niveau départemental) (source : Plan départemental de gestion de la demande de logement social – Bilan mi-parcours 2017-2019).

Une évolution irrégulière du nombre de logements vacants, globalement en augmentation ?



Entre 1968 et 2017, la part des logements vacants est passée de 5,9% à 8,8%. Entre ces deux périodes, cette part de logements vacants a connu un pic en 1990 à 9,4% avant de retomber à 6,9% en 1999. Depuis, cette proportion a régulièrement progressé tout en restant en-dessous du pic de 1990.

N.B. : Les élus et agents de la collectivité constatent que la vacance a connu une évolution importante ces dernières années, sans que cela n'apparaisse encore dans les statistiques.

Il semble donc nécessaire de relativiser les données proposées par l'INSEE.

Il convient également de distinguer la vacance structurelle (liée à des logements non adaptés, vieillissants, moins attractifs) de la vacance conjoncturelle (liée à la mobilité des ménages).

Si la vacance conjoncturelle demeure (en raison notamment de parcours de vie plus factionnés et d'itinéraires résidentiels moins linéaires), c'est la vacance structurelle qui s'est fortement réduite en quelques années y compris dans les biens anciens en centre bourg nécessitant d'importants travaux de rénovation, y compris dans le sud du territoire. Cette évolution peut notamment s'expliquer par le soutien apporté aux démarches de rénovation par des financements publics importants.

Ainsi, avec 322 dossiers d'amélioration de l'habitat réalisés en 5 ans (entre 2016 et 2020), les objectifs du PLH 2 de la Communauté ont été doublés (tous les dispositifs confondus).

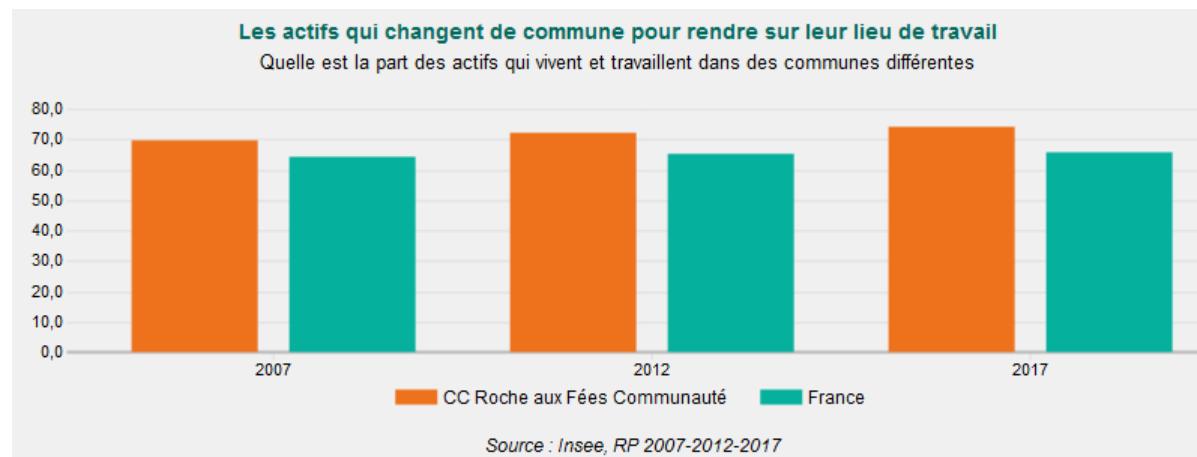
PORTRAIT HABITAT ET LOGEMENT	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une politique communautaire volontariste (PLH)</p> <p>Progression significative des projets de réhabilitation</p> <p>Résorption significative des logements vacants (y compris les logements anciens en centre bourg)</p>	<p>Manque de diversité des formes urbaines et d'habitat pour tenir compte de l'évolution des modes de vie</p> <p>Difficulté à mobiliser les investisseurs (notamment bailleurs sociaux) sur du bâti ancien en centralité</p> <p>Faible prise en compte des personnes seules, les aides étant principalement orientées vers les familles de même que l'offre de logements</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Lancement du PLH 3 (phase de diagnostic engagée à l'automne 2021) qui devra mettre l'accent sur de nouvelles offres de logement entre le domicile et l'EHPAD et sur une diversification de l'offre et des formes urbaines (modernité, qualité de vie, ...)</p> <p>Attractivité du territoire renforcée par le développement de l'accessibilité notamment de Rennes Métropole, le développement du télétravail et le souhait d'un retour à la « campagne » suite à la crise sanitaire</p> <p>Existence de friches et de poches à urbaniser, opportunités foncières représentant cependant un coût important de réhabilitation</p>	<p>Secteur très sensible aux évolutions des politiques de l'Etat en la matière (crédits d'impôt, défiscalisation, ...)</p> <p>Zéro artificialisation nette : vigilance sur les formes urbaines à développer dans les communes et sur leur capacité à construire de nouveaux logements</p> <p>Problématique du maintien à domicile (nécessitant des adaptations du domicile) dans un contexte de vieillissement de la population</p> <p>Une nouvelle population « urbaine » avec des attentes de services aussi importants qu'en ville et le risque de les voir quitter le territoire au bout de quelques années si le territoire ne peut les leur apporter</p>

PORTRAIT MOBILITE

Une part importante des déplacements domicile – travail réalisés en voiture, caractéristique des territoires ruraux et péri-urbains

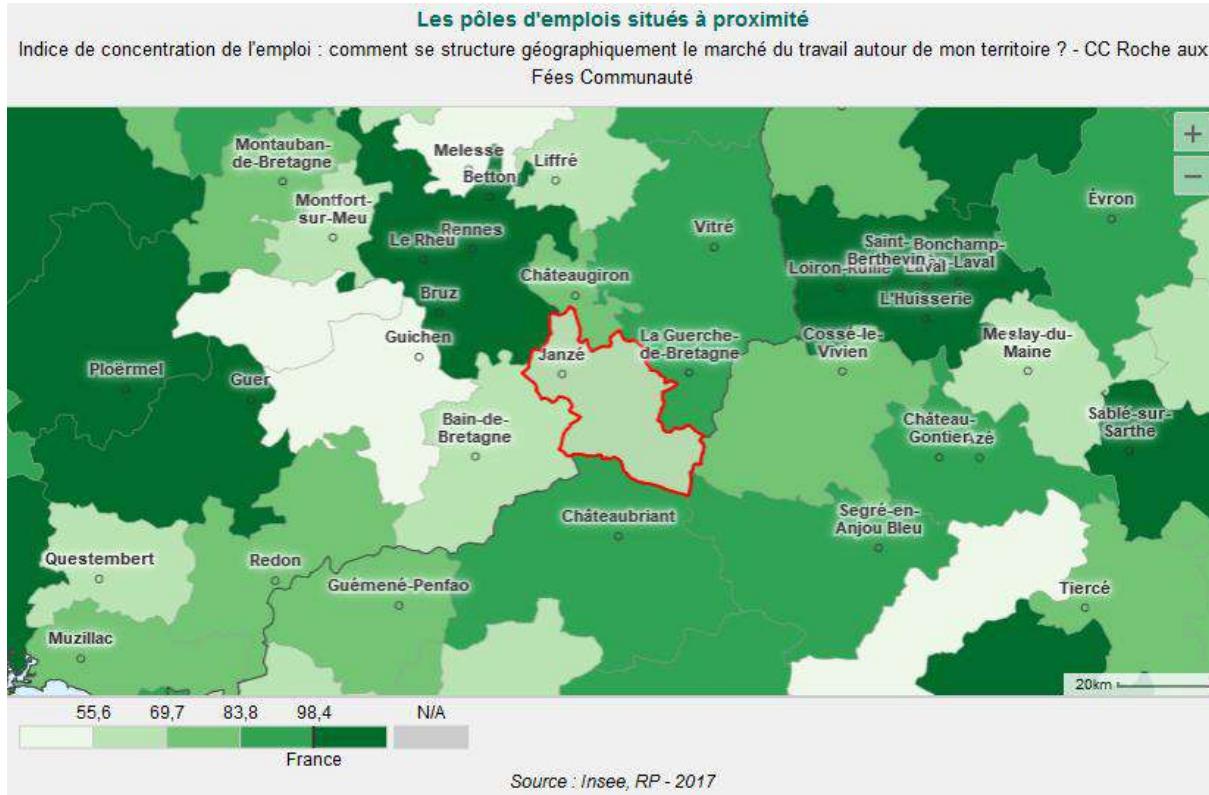
(Source : INSEE – RP - 2017)

	Roche aux Fées Communauté	Ille et Vilaine	France
Part des actifs se rendant à leur travail en voiture	83,1%	76,1%	70,5%
Part des actifs se rendant à leur travail en transports en commun	3,1%	9,6%	15,2%
Part des actifs se rendant à leur travail en deux roues	1,7%	4,2%	4,0%



La part des actifs travaillant sur une autre commune que leur commune de résidence augmente régulièrement et de façon plus importante qu'au niveau national : de 69,7% en 2007 à 74,2% en 2017 (au niveau national : de 64,0% en 2007 à 65,9% en 2017).

Cela correspond au contexte territorial du territoire situé à proximité de pôles d'emplois importants, notamment directement limitrophe de la métropole de Rennes, de Vitré Communauté, de Pays de Châteaugiron Communauté et de la Communauté de communes Châteaubriant Derval.



Ainsi, près de 3 650 actifs du territoire travaillent sur Rennes Métropole. Au total, 6 600 actifs partent travailler hors de la Communauté tous les jours, pour 2 800 personnes venant y exercer leur activité professionnelle.

Selon les chiffres de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) réalisée en 2018 par l'AUDIAR (et publiés en novembre 2020), les flux sortants du territoire concernaient pour 33% les déplacements vers un domicile, 32% vers le lieu de travail, 4% vers un lieu d'études et 7% pour réaliser des achats.

Ces principaux flux sortants avaient comme destination pour 43% Rennes Métropole, 20% Vitré Communauté, 14% la CC Bretagne Porte de Loire Communauté, 12% la CC Pays de Châteaugiron Communauté, 3% la CC Vallons de Haute Bretagne Communauté et 4% une autre destination.

Une politique volontariste de la Communauté de communes en faveur de la mobilité

Roche aux Féées Communauté a mis en place un service de transport à la demande « Mobilifées » qui compte de plus en plus d'adhérents (3 332 trajets en 2015, 4041 trajets en 2016). Ce service vise en particulier la mobilité des personnes âgées et des jeunes en insertion.

Roche aux Féées Communauté met également un minibus de 9 places à disposition des associations du territoire.

Le développement du co-voiturage est également soutenu avec notamment 5 aires de co-voiturage le long de la 2X2 voies Rennes – Angers, un service de transport par covoiturage « Ehop », un service de covoiturage pour les personnes en situation de retour vers l'emploi ou la formation « Ehop Solidaires » (49 conducteurs solidaires en 2015 et 12 inscription en 2016).

Une politique volontariste de Roche aux Féées Communauté en faveur du développement de la mobilité douce

Roche aux Féées Communauté a travaillé à la définition d'un premier schéma directeur cyclable de et vers le pôle de Retiers avec comme objectifs de :

- favoriser les modes de déplacement doux et la pratique du vélo,
- définir une stratégie de déploiement d'un réseau communautaire en lien et en cohérence avec les schémas communaux et les aménagements existants,
- produire un plan d'actions d'aménagement.

Pour cela, ce schéma prévoit de réaliser des aménagements pour les cyclistes et les piétons afin de permettre la desserte du pôle de Retiers à ses communes proches sur des distances adaptées aux déplacements utilitaires (4/5 km max. à savoir Le Theil de Bretagne et Coësmes) et entre communes possédant des sites d'intérêts touristiques majeurs, Essé et Marcillé-Robert.

La première liaison dont la réalisation est lancée concerne la portion Retiers – Le Theil de Bretagne.

Par ailleurs, le réseau cyclable du territoire est constitué de deux vélo-routes et de plusieurs boucles locales.

Un soutien fort à la rénovation de la ligne TER Rennes – Châteaubriant



Quatre communes sont desservies par cette ligne : Le Theil de Bretagne, Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud.

Cet axe a connu une augmentation régulière de sa fréquentation depuis 2008 jusqu'en 2017, où l'activité de la ligne a été réduite en raison de sa vétusté avant sa fermeture fin 2018 pour la réalisation des travaux de rénovation.

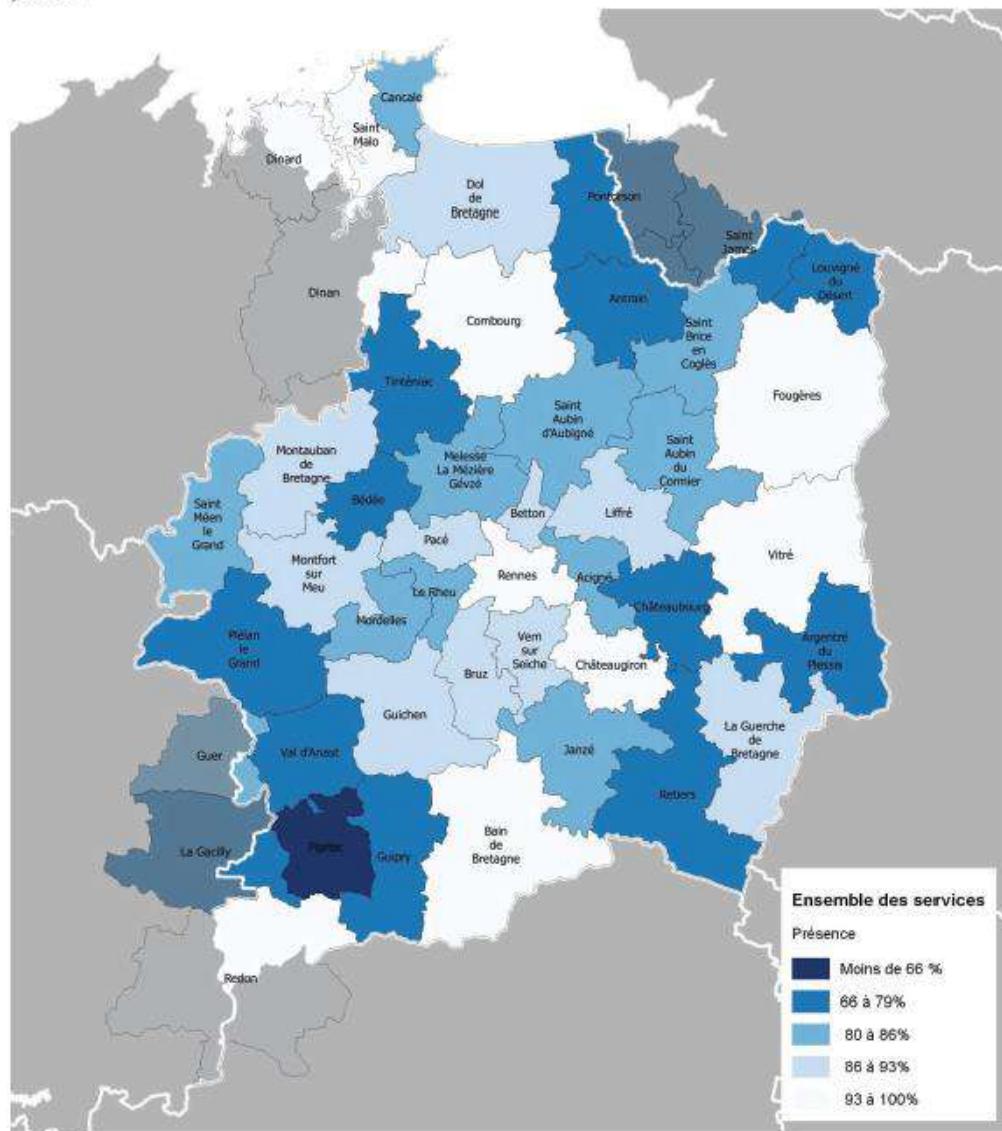
Ces travaux ont permis de remettre en service en septembre 2019 la portion Rennes – Retiers (qui représente environ 90% du trafic voyageur de cette ligne).

Les travaux de la seconde portion, Retiers – Châteaubriant, ont été lancés à l'automne 2020 et devraient être achevés pour septembre 2021.

Cette offre de mobilité par le train est importante en parallèle de la finalisation des travaux de la mise en 2 x 2 voies de l'axe Rennes – Angers, principal axe routier du territoire qui génère un important trafic notamment pour les déplacements domicile – travail vers la métropole de Rennes.

PORTRAIT MOBILITE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Politique communautaire volontariste : TAD, développement des liaisons douces, soutien à la ligne TER, ...</p> <p>Développement de l'accessibilité et dans une certaine mesure de la multimodalité ou intermodalité</p>	<p>Part toujours importante des déplacements domicile – travail réalisés en voiture</p> <p>Co-voiturage qui se développe insuffisamment</p> <p>Importance des déplacements pendulaires</p> <p>Cadencement de la ligne TER Rennes-Châteaubriant qui ne permet pas de bénéficier pleinement de cette offre de mobilité et gares peu attractives</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Finalisation de la 2x2 voies Rennes – Angers</p> <p>Finalisation des travaux de la ligne TER Rennes-Châteaubriant</p> <p>Schéma directeur cyclable</p> <p>Prise de compétence AOM (autorité organisatrice des mobilités) par la Communauté de communes qui va lui permettre d'élaborer une stratégie de mobilité</p> <p>Partenariats à développer avec les territoires voisins pour favoriser l'intermodalité, les liaisons avec les autres systèmes de transport et en particulier le réseau de transport de Rennes Métropole</p>	<p>Evolution rapide des modes de vie avec un impact sur les besoins en mobilité</p> <p>Accessibilité des communes plus éloignées de la 2x2 voies et/ou sans gare ou halte ferroviaire</p> <p>Faible impact des mobilités décarbonées au regard des déplacements réalisés en voiture</p> <p>Difficulté pour certaines communes pour assurer une continuité cyclable à l'intérieur des villes et des bourgs, avec des modalités de circulation sécurisées et apaisées</p>

Taux d'équipement des bassins : ratio nombre de type de services présents/total des types de services du panier



Source : Insee, BPE 2015, Département d'Ille-et-Vilaine

PORTRAIT EQUIPEMENTS ET SERVICES

Un niveau d'équipements plutôt élevé à l'image de la situation en Ille-et-Vilaine

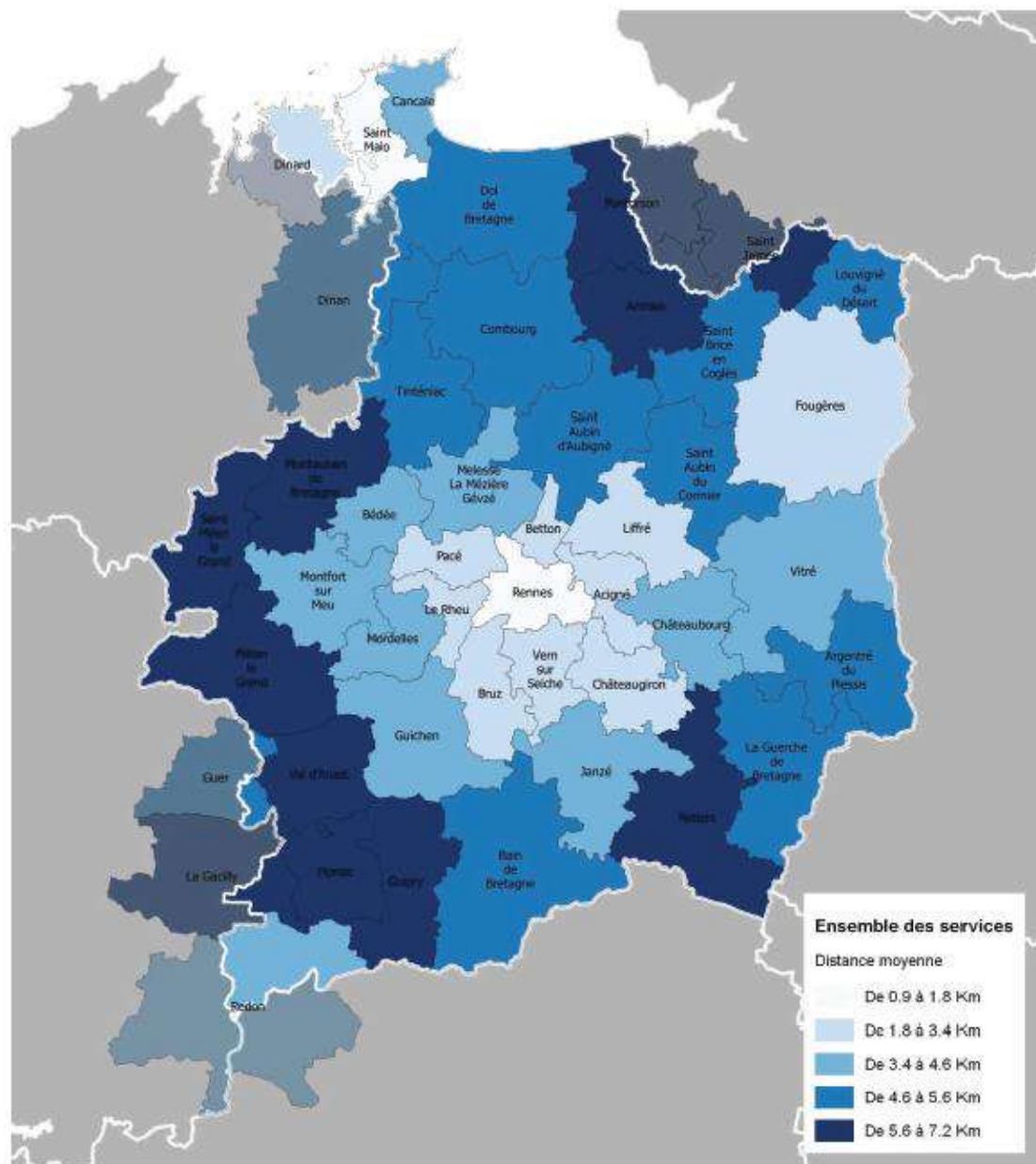
A l'exception du bassin de Pipriac, tous les territoires d'Ille-et-Vilaine comptent au moins 2/3 des services inclus dans le panier de services défini dans le Schéma départemental d'amélioration de l'accès aux services publics (SDAASP – 2017).

Logiquement les territoires les mieux équipés correspondent aux pôles urbains du département.

Il faut souligner que l'absence de certains services n'implique pas nécessairement des difficultés d'accès si ces services existent par ailleurs sur un bassin voisin. Cela suppose cependant des déplacements vers ces bassins voisins, déplacements qui peuvent être croisés avec les déplacements domicile-travail.

La distance moyenne qui sépare les habitants de l'ensemble des services composant le panier varie au niveau départemental de 1 à 7 entre les bassins urbains et les bassins plus éloignés des pôles départementaux, situés à la périphérie du département. Pour autant, la distance moyenne n'excède jamais 8 km.

Accessibilité moyenne routière en km à l'ensemble des équipements par bassin de services



En conséquence, l'accessibilité moyenne (routière en km) est moins importante pour le bassin de Janzé que pour le bassin de Retiers.

Depuis l'élaboration du SDAASP, le territoire a encore renforcé son offre de services avec une Maison France Services à Janzé et un Bus France Services itinérant sur le territoire de Roche aux Fées Communauté, portée par le PIMMS de Rennes en partenariat avec la Communauté de communes.

Source : Insee, BPE 2015, Département d'Ille-et-Vilaine, distancier Métric

Dans le domaine de la santé

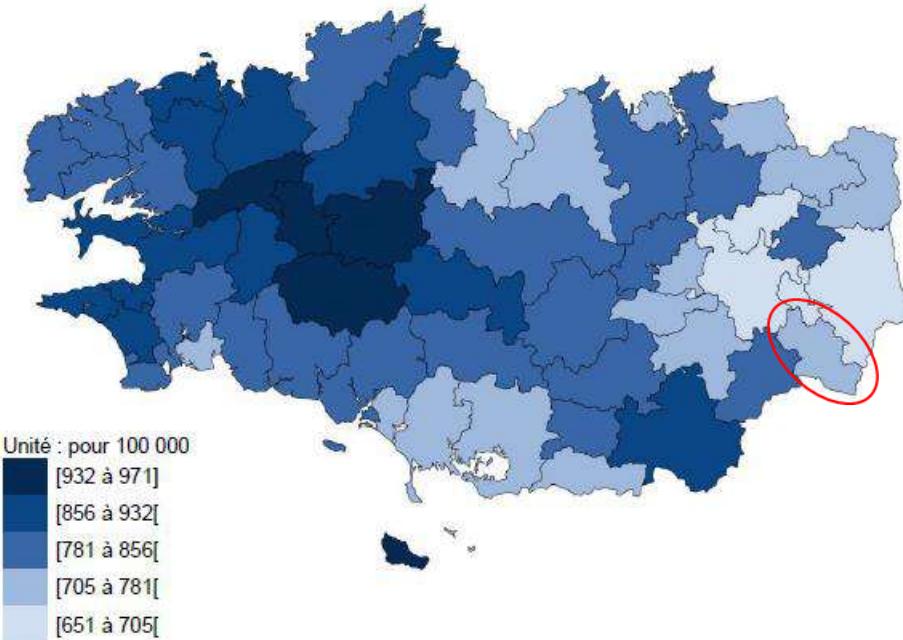
Roche aux Fées Communauté œuvre depuis de nombreuses années dans le domaine de la santé, notamment au sein du Pays de Vitré – Porte de Bretagne.

La démarche d'Animation territoriale de santé de 2004 à 2019 a permis de faire émerger de nombreux projets dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. Un Contrat local de santé a été élaboré pour la période 2011-2013 avec notamment un accompagnement des Maisons de santé pluriprofessionnelles.

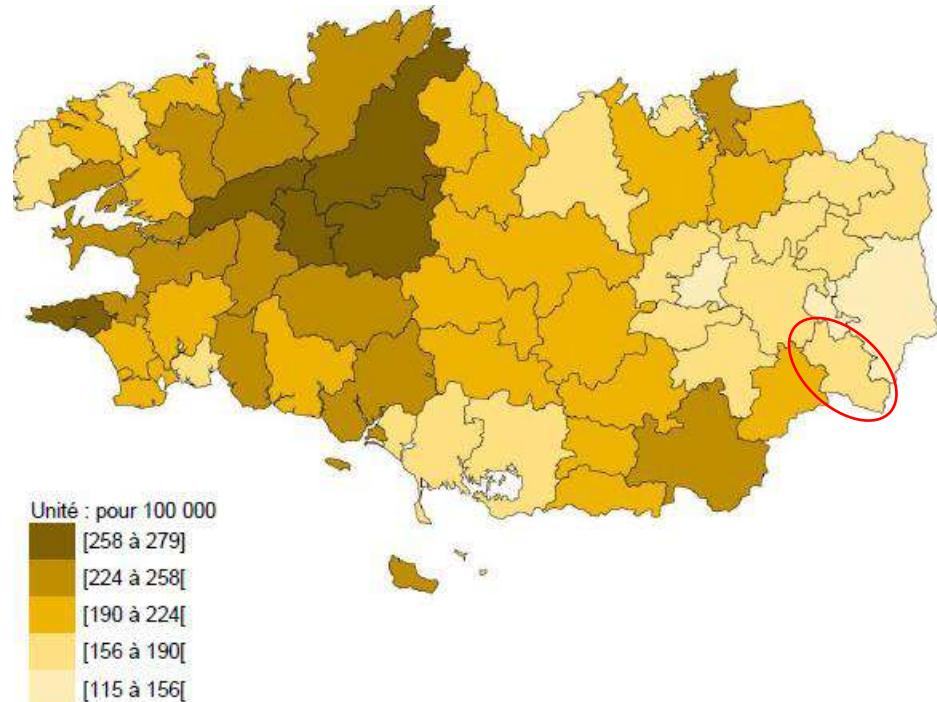
Des indicateurs de mortalité moins dégradés que sur d'autres territoires bretons

Comparativement aux différents territoires bretons, les indicateurs de mortalité de Roche aux Fées Communauté font partie des moins dégradés (source : Atlas des mortalités à l'échelle des EPCI – édition 2020 – ARS / ORSB).

MORTALITE GENERALE (La mortalité générale représente l'ensemble des décès quelle que soit la cause)

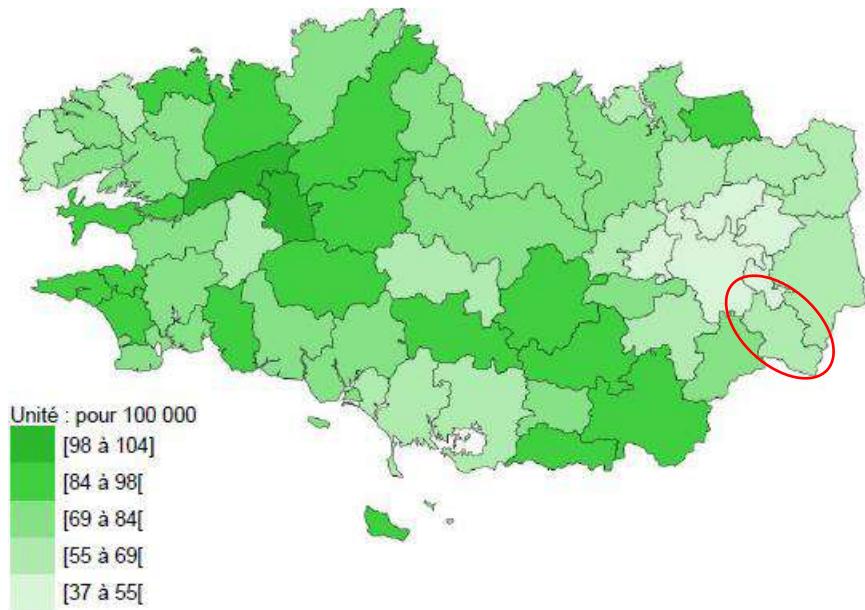


MORTALITE PREMATUREE (La mortalité prématuée représente l'ensemble des décès avant 65 ans quelle que soit la cause)



MORTALITE PREMATUREE EVITABLE (un sous-ensemble de causes de décès avant 65 ans définit la mortalité prématuée évitable liée aux pratiques de prévention primaire permettant une réduction des comportements à risque : consommation d'alcool, de tabac, de drogues, suicide, accidents de la circulation, chutes accidentelles)

Ce dernier indicateur relatif à la mortalité prématuée évitable montre que le territoire peut encore améliorer sa situation et donc la qualité de vie de ses habitants.



Une offre de soins de 1^{er} recours relativement stable

Nouveau zonage médecins au 1^{er} janvier 2021 (source : ARS)

Depuis le précédent zonage datant de 2018, seule la situation de la commune d'Amanlis a évolué passant d'une « zone de vigilance » à une « zone d'action complémentaire »*. Cela témoigne d'une relative stabilité de la situation de Roche aux Fées Communauté en matière d'offre de soins de 1^{er} recours, une situation qui se dégrade moins ou moins vite que sur les territoires voisins et notamment sur Vitré Communauté.

* *Le zonage conditionne l'attribution d'aides (aides à l'installation notamment) de manière graduée, des zones les plus en difficulté (zone d'intervention prioritaire), aux zones d'action complémentaire (moins impactées par le manque de médecins mais où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore) et enfin aux zones de vigilance.*

Le territoire de Roche aux Fées Communauté est notamment doté de deux maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) à Retiers et à Martigné-Ferchaud et d'un établissement de santé de proximité avec le Centre hospitalier de la Roche aux Fées à Janzé. Le Centre hospitalier de la Roche aux Fées a en particulier développé des services innovants en partenariat avec le CHU de Rennes : centre bucco-dentaire visant la prise en charge odontologique des personnes en grande dépendance ; développement de la télémédecine notamment en ophtalmologie mais également en gériatrie, dermatologie, plaies chroniques, chirurgie vasculaire, diabétologie, ainsi qu'un projet de télé-psychiatrie à venir sur le site du Theil de Bretagne.

Libellé de la commune au 1er janvier 2020	Libellé du territoire de vie-santé au 1er janvier 2020	Qualification zonage médecin
Amanlis	Châteaugiron	Zone d'action complémentaire (ZAC)
Arbrissel	Retiers	Zone d'action complémentaire (ZAC)
Boistrudan	Retiers	Zone d'action complémentaire (ZAC)
Brie	Janzé	Zone de vigilance (ZV)
Chelun	La Guerche-de-Bretagne	Zone d'intervention prioritaire (ZIP)
Coësmes	Retiers	Zone d'action complémentaire (ZAC)
Eancé	Ombrée d'Anjou	Zone d'intervention prioritaire (ZIP)
Essé	Janzé	Zone de vigilance (ZV)
Forges-la-Forêt	La Guerche-de-Bretagne	Zone d'intervention prioritaire (ZIP)
Janzé	Janzé	Zone de vigilance (ZV)
Marcillé-Robert	Retiers	Zone d'action complémentaire (ZAC)
Martigné-Ferchaud	Retiers	Zone d'action complémentaire (ZAC)
Retiers	Retiers	Zone d'action complémentaire (ZAC)
Sainte-Colombe	Retiers	Zone d'action complémentaire (ZAC)
Le Theil-de-Bretagne	Retiers	Zone d'action complémentaire (ZAC)
Thourie	Retiers	Zone d'action complémentaire (ZAC)

Dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Roche aux Fées Communauté exerce la compétence « petite enfance » depuis décembre 2006. Dans ce cadre, la Communauté a mis en place un service social d'intérêt économique général (SSIEG) en 2013 permettant la signature d'une convention de mandatement avec l'ADMR pour la gestion du Multi-accueil de 26 places « Les p'tits Loups » à Janzé.

En matière d'accueil du jeune enfant, le territoire compte actuellement : un multi-accueil de 26 places à Janzé géré par l'ADMR, une micro-crèche de 10 places à Marcillé-Robert, une micro-crèche privée de 10 places sur la commune de Retiers et une micro-crèche privée orientée vers les entreprises sur la zone d'activités du Bois de Teillay à Janzé.

Roche aux Fées Communauté a été signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2017-2020 avec la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine (CAF), qui considère le **territoire comme sous-doté en matière d'accueil collectif du jeune enfant** (en particulier dans le cadre de la Prestation de service unique – PSU - qui garantit un service accessible à tous) . Dans ce contexte, plusieurs projets sont envisagés : le développement d'une micro-crèche au sud du territoire et un soutien au développement d'une structure au centre du territoire complémentaire à de celle de Marcillé-Robert.

En matière d'accueil individuel, le territoire compte actuellement : 253 assistante(s) maternel(le)s (soit 754 places d'accueil), 1 Relais d'assistant(e)s maternel(le)s (RAM) communautaire, 1 Maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM) à Janzé et 1 MAM à Retiers.

Concernant la jeunesse, Roche aux Fées Communauté, qui disposait déjà d'un PIJ (point information jeunesse) a lancé en 2018 une démarche participative d'élaboration d'une politique jeunesse à l'échelle communautaire d'où sont ressortis trois grands axes d'intervention :

- la mise en place d'une gouvernance territoriale qui associe l'ensemble des acteurs concernés par la politique
- la consolidation du réseau des professionnel-le-s concerné-e-s par la jeunesse (en particulier réseau des 6 espaces jeunes)
- la recherche permanente de l'équité territoriale en conservant les diversités locales

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée par la Communauté de communes pour être accompagnée entre avril 2021 et janvier 2022 dans **l'élaboration de la nouvelle Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF**.

L'élaboration de cette CTG va être l'occasion d'un diagnostic partagé approfondi dans le domaine de la petite enfance – enfance – jeunesse : analyse de l'offre existante individuelle et collective au regard des besoins des familles du territoire, analyse du travail en réseau de chaque structure avec les autres acteurs du territoire, recensement des équipements collectifs et des associations, recensement des actions, dispositifs et structures contribuant à l'accompagnement à la parentalité sur le territoire, ...

Dans le domaine de la culture

Le territoire bénéficie d'une **diversité de lieux culturels portés par les collectivités** (par exemple, Le Gentieg à Janzé, Le HangArt à Retiers, ...) mais aussi par des associations (par exemple, La Grange Théâtre à Thourie, le projet de Rue des arts à Marcillé-Robert, les cinémas de Janzé et de Retiers, ...). Cependant, en terme de diffusion culturelle, **actuellement seule la salle du Gentieg offre les caractéristiques techniques permettant d'accueillir dans les meilleures conditions les artistes et le public.**

L'Etablissement d'Enseignements Artistiques « Le HangArt » portée par la Communauté de communes fonctionne sur deux sites, à Retiers et à Janzé, avec une capacité d'accueil de 450 élèves. Cet établissement d'enseignement artistique assure des cours de musique, d'art dramatique et d'arts plastiques auprès de plus de 530 élèves. Les travaux d'agrandissement du siège de la Communauté et des locaux du HangArt, qui y sont intégrés sur le site de Retiers, vont permettre d'augmenter la capacité d'accueil et de proposer des conditions d'enseignement de qualité.

En matière de lecture publique, la Communauté de communes a élaboré une nouvelle politique de lecture publique qui a abouti en 2020 à la prise de compétence « bibliothèques » (hormis les bâtiments). Cette démarche collective permet notamment de développer les animations culturelles et les actions en direction des publics les plus éloignés de la lecture. Ce réseau a vocation à se développer en s'appuyant en particulier sur la dynamique des tiers lieux.

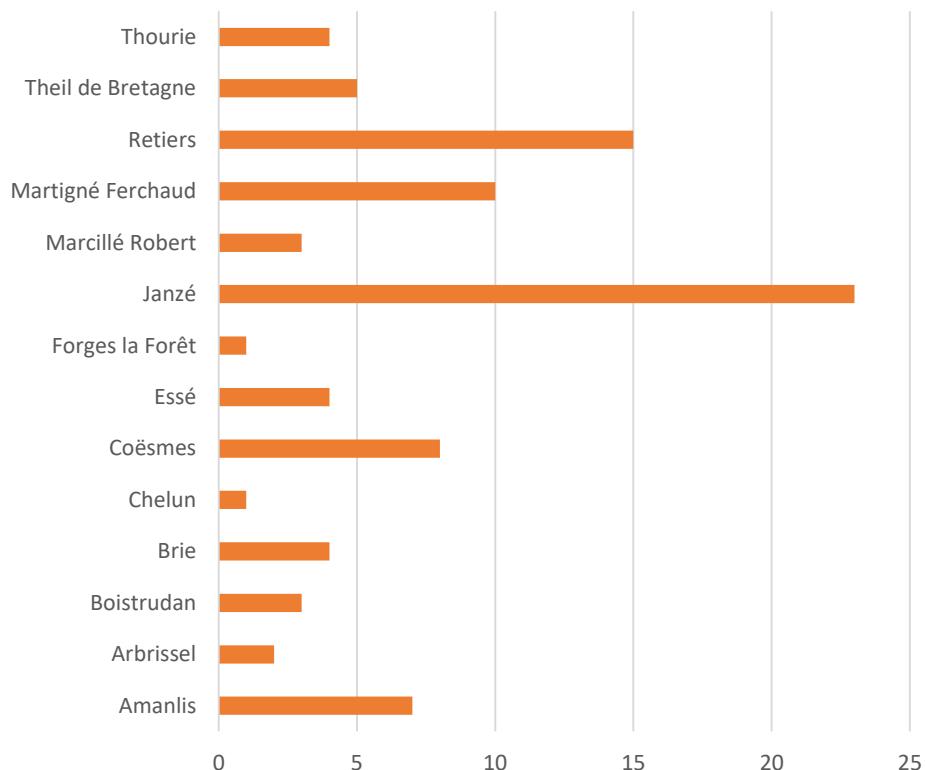
Par ailleurs, en matière culturelle comme dans d'autres domaines, le territoire bénéficie d'un réseau d'acteurs, notamment associatifs, dense et dynamique, ce qui permet de diversifier l'offre culturelle et de favoriser les projets comme les partenariats.

Afin de réinterroger sa politique culturelle, la Communauté de communes lance une étude sur 2021-2022 avec l'appui d'un cabinet d'études.

Dans le domaine du sport

Malgré un seul équipement communautaire (le centre aquatique « Les Ondines » à Janzé), Roche aux Fées Communauté a mis en place une politique sportive intercommunale ambitieuse en s'appuyant en particulier sur un schéma directeur des équipements sportifs réalisé en 2015 qui a permis de recenser les équipements sportifs à rénover (avec l'appui d'une politique de fonds de concours ciblée) et les équipements à créer (structure d'escalade à Coësmes par exemple) et de définir un maillage d'équipements sportifs communaux ayant une vocation intercommunale.

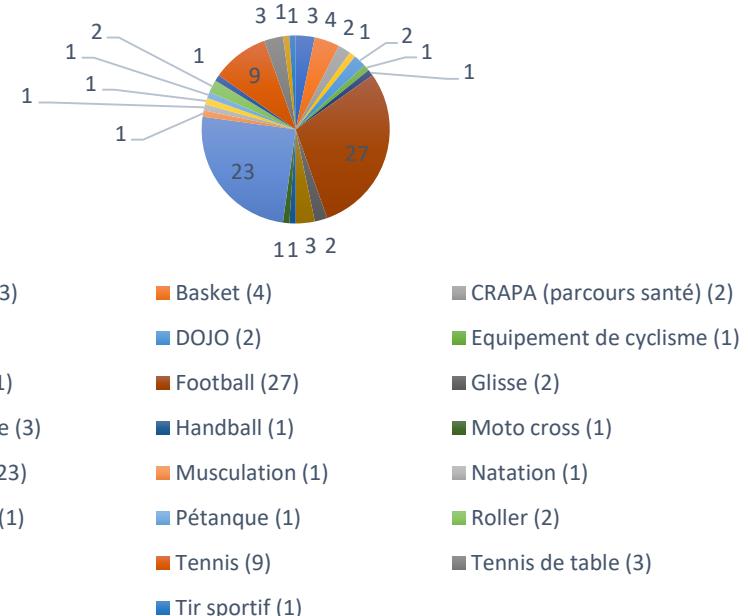
Nombre d'équipements par localisation (mars 2021)



Cela permet au territoire de maintenir un **taux d'équipements plus élevé que la moyenne départementale avec des équipements sportifs de qualité** (taux d'équipements sportifs pour 10 000 habitants = 36,32 en Ille et Vilaine et 37,63 pour Roche aux Fées Communauté / RES 2015).

La Communauté tient un recensement exhaustif des différents équipements sportifs du territoire (y compris des équipements non encore recensés dans le RES, recensement national des équipements sportifs).

Equipements par type



Par ailleurs, la Communauté de communes porte depuis 2018 une **politique volontariste en matière de « sport santé »** (programmes « Bougez sur ordonnance » et « Bougez en entreprise »).

Le domaine du sport, qui regroupe de nombreux acteurs associatifs, pourrait cependant bénéficier d'une meilleure structuration des acteurs, avec notamment une meilleure visibilité des rôles et missions de l'Office des sports, d'une part, et de la Communauté de communes, d'autre part.

Dans le domaine du numérique

Le territoire est doté de **deux FabLab intercommunaux à Amanlis et à Janzé** (dans le cadre de La Canopée) réunis dans le réseau de La Fabrique :

- La Fabrique Amanlis est un FabLab ouvert aux particuliers le mercredi de 14h à 20h
- La Fabrique Janzé est un FabLab ouvert aux professionnels/demandeurs d'emploi les Mardi/Jeudi/Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h.

La Fabrique accompagne depuis 2016 l'ensemble des établissements scolaires du secondaire (collèges et lycées) à la montée en compétences des enseignants en lien avec de nouvelles thématiques apparaissant dans les programmes scolaires : objets connectés, robotique, programmation informatique, impression 3D et fabrication assistée par ordinateur. La Fabrique s'est alors dotée d'un matériel pédagogique conséquent pour intervenir, deux années scolaires durant, une 100aine d'heure en face à face pédagogique afin de faire monter en compétences 9 enseignants et d'initier 1500 élèves à la fabrication numérique.

La Fabrique ne réalise aujourd'hui plus d'itinérance dans les structures scolaires mais continue à proposer des formations aux enseignants tout en leur mettant à disposition, à titre gratuit (via une convention de mise à disposition), du matériel pédagogique. Certains créneaux de La Fabrique Janzé sont également ouverts aux scolaires qui, dans le cadre d'un projet pédagogique préalablement défini avec la structure, peuvent disposer des machines et de l'accompagnement technique. En 2020, participation à la semaine nationale organisée par Tiers Lieux Edu dans la plupart des FabLabs de France intitulée « Je Fabrique mon matériel pédagogique ».

En lien avec les **établissements scolaires**, La Fabrique Janzé, disposant d'un équipement important pour accompagner les professionnels à du prototypage d'objets, accueille et accompagne les mini-entreprises des collèges Jean Monnet et Saint-Joseph de Janzé en leur mettant à disposition le lieu et les compétences techniques. Ces deux mini-entreprises participent au réseau Entreprendre Pour Apprendre et disposent d'une année scolaire pour prototyper et commercialiser un objet.

La Fabrique accompagne également le **réseau des espaces jeunes** en formant les animateurs jeunesse à l'utilisation de certaines machines à commande numérique et outils pédagogiques et accompagne techniquement différents projets : par exemple, le projet du robot InMoov, un robot humanoïde entièrement imprimé en 3D qui peut se mouvoir comme un humain et mimer quelques gestes de LSF (Langue des Signes Française).

Depuis septembre 2020, un partenariat fort avec la **Mission Locale du Pays de Vitré** s'est créé afin d'accueillir un groupe de jeunes chaque trimestre au sein de La Fabrique Janzé dans le cadre de la Garantie Jeunes. Il leur est proposé de fabriquer un objet en répondant à un besoin d'une association du territoire.

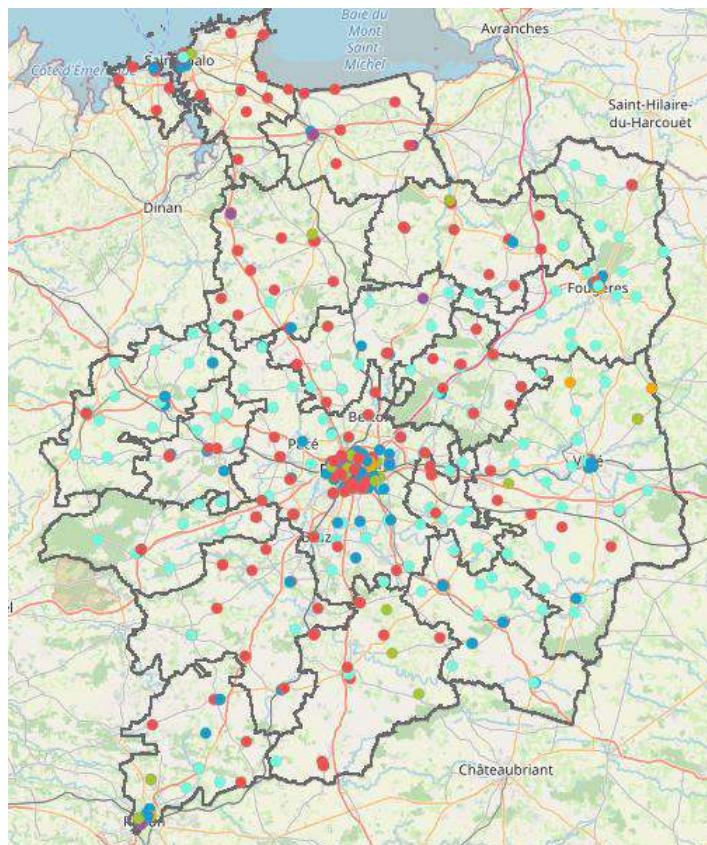


En terme de fréquentation, sur l'année 2020, 25% des usagers des FabLabs concernaient la population des 10-17ans, 14% pour les 18-25 ans. Au total, ce sont 304 jeunes de 10 à 25 ans qui ont pu profiter de l'accompagnement des FabLabs sur de l'initiation à la fabrication numérique.

Sur ce site de La Canopée, équipement communautaire basé à Janzé, on trouve également :

- Un espace de Coworking constitué de bureaux fermés, de 2 grands open-spaces, 2 salles de réunion ;
- Une Cyber-base, composée de 5 postes et destinée à favoriser l'appropriation du numérique et à accompagner les personnes éloignées du numérique dans leur usage et la réalisation de démarche en ligne.

Différents tiers-lieux se développent ou sont en développement sur le territoire avec notamment des porteurs de projet associatifs (par exemple à Coësmes avec le Bistrot Lab notamment). Un travail d'articulation et de mise en réseau de ces différentes initiatives permettra de bénéficier au mieux de ces initiatives et de mailler le territoire.



Par ailleurs, la Communauté de communes s'investit avec le Département d'Ille et Vilaine dans le cadre du groupe de travail « numérique » de la Commission territoriale d'insertion (CTI) avec l'objectif de créer et co-animer un réseau d'acteurs en faveur de l'inclusion numérique pour les publics en difficulté numérique. Dans ce cadre, le Département élaborer avec ses partenaires une **cartographie web des lieux proposant des services numériques aux usagers**. La carte recense dans un premier temps :

Enfin, concernant les infrastructures et le **déploiement de la fibre optique** dans le cadre du projet régional « Bretagne Très Haut Débit » porté par le Syndicat Mixte Mégalis, 13 374 prises ont été recensées pour le territoire de Roche aux Fées Communauté.

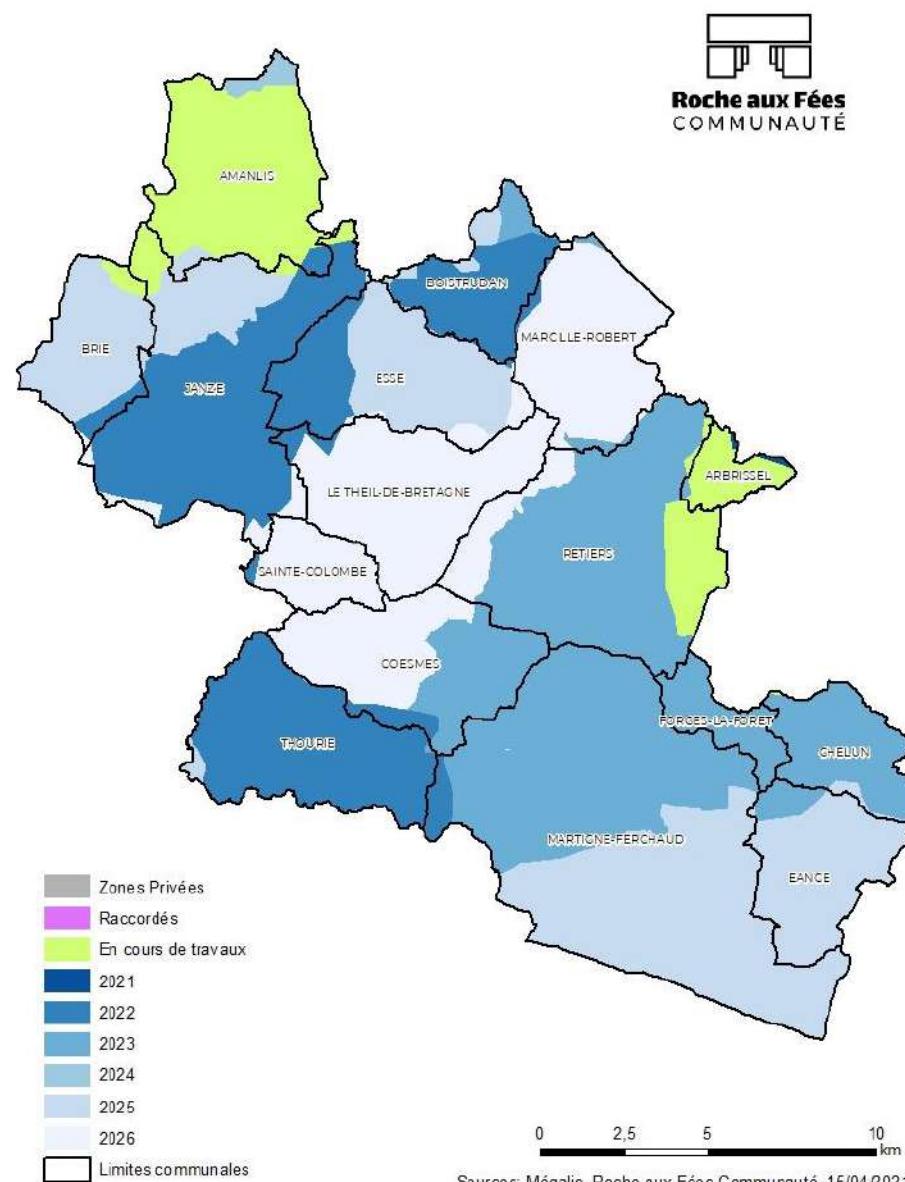
Ce déploiement doit se faire en 3 phases :

- 2014 – 2020 : 1138 prises
- 2020 – 2023 : 4 619 prises
- 2023 – 2026 : 7 617 prises

La crise sanitaire a évidemment impacté ce chantier et a notamment entraîné des surcoûts liés aux protocoles sanitaires. La mobilisation de financements supplémentaires sera possible en particulier grâce au plan de relance européen REACT-EU pour limiter le reste à charge par prise pour les collectivités.



Projet Bretagne Très Haut Débit : Année estimée de fin de travaux



Sources: Mégalis, Roche aux Fées Communauté, 15/04/2021

PORTRAIT EQUIPEMENTS ET SERVICES	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une structuration de l'offre de services à l'échelle communautaire dans plusieurs domaines : petite enfance - enfance – jeunesse, sport, culture</p> <p>Travail en réseau et en partenariat</p> <p>Taux d'équipements et qualité des équipements sportifs</p> <p>Diversité et mixité de l'offre de services à destination de la petite enfance</p> <p>Une offre de soins de 1^{er} recours relativement stable</p> <p>Développement des tiers lieux</p> <p>Dynamisme associatif</p>	<p>Hétérogénéité de l'offre d'accueil, notamment en matière d'accueil collectif de la petite enfance (en particulier dans le cadre de la Prestation de service unique qui garantit un service accessible à tous)</p> <p>Manque de lieux de diffusion culturelle bien équipés et adaptés pour recevoir les artistes et le public dans des conditions optimales</p> <p>Au sein du réseau des bibliothèques, des équipements restent sous-dimensionnés (Janzé et Coësmes)</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Capacité du territoire à porter des projets innovants : Maison France Services mobile, La Canopée, La Fabrique, démarche sport-santé</p> <p>Elaboration d'une Convention territoriale globale avec la CAF à l'échelle de l'EPCI</p> <p>Développement des projets de télémédecine au CH de Janzé et reconstruction du CH avec une dynamique de mise en réseau, d'ouverture vers l'extérieur (EHPAD hors les murs), de coordination et de formation continue des professionnels de santé</p> <p>Redéfinition de la politique culturelle de la Communauté en 2021-2022</p> <p>Développement des activités de sport nature</p>	<p>Risque de fracture numérique face au développement des services dématérialisés</p> <p>Evolution rapide des modes de vie avec une évolution des attentes de la population en matière de services (qualité, maillage, accessibilité) et d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle</p> <p>Vieillissement de la population des assistantes maternelles, qui pose notamment la question de l'attractivité des métiers de la petite enfance</p>

PORTRAIT TRANSITIONS ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Pour plus de détail, se référer au diagnostic complet du PCAET. Par ailleurs, un tableau des indicateurs du CRTE a été réalisé.

Un territoire engagé depuis plus de 10 ans dans la transition énergétique

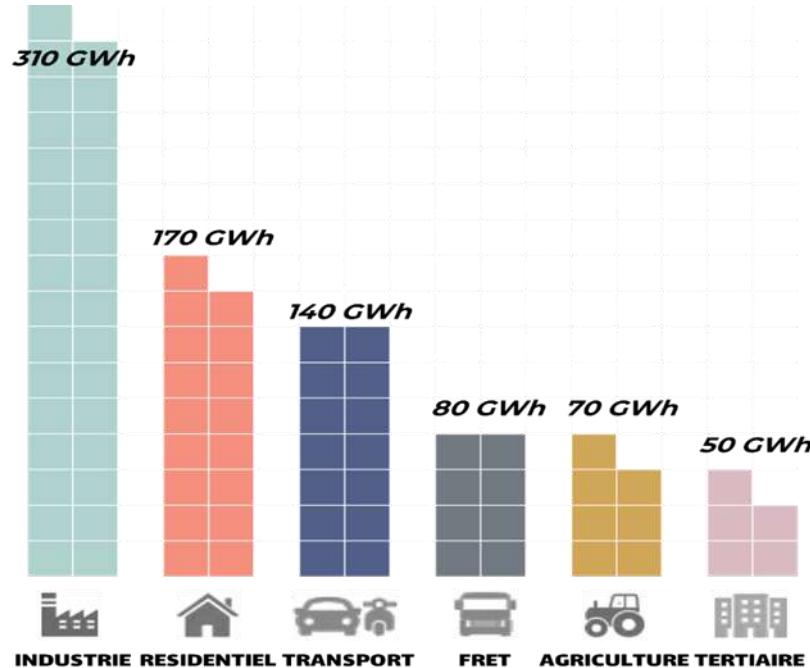


Les territoires à énergie positive (TEPOS) inventent un nouveau paysage énergétique, en combinant des valeurs d'autonomie et de solidarité. Ils visent l'objectif de réduire leurs besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.

La réussite de la transition énergétique est le but premier d'un TEPOS. Elle répond aux enjeux du changement climatique, de l'épuisement des ressources fossiles et de justice sociale.

Roche aux Fées Communauté s'inscrit dans cette stratégie TEPOS (territoire à énergie positive) qui appuie la transition énergétique sur le triptyque : sobriété, efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables.

Des consommations énergétiques fortement impactées par l'activité agro-alimentaire ...



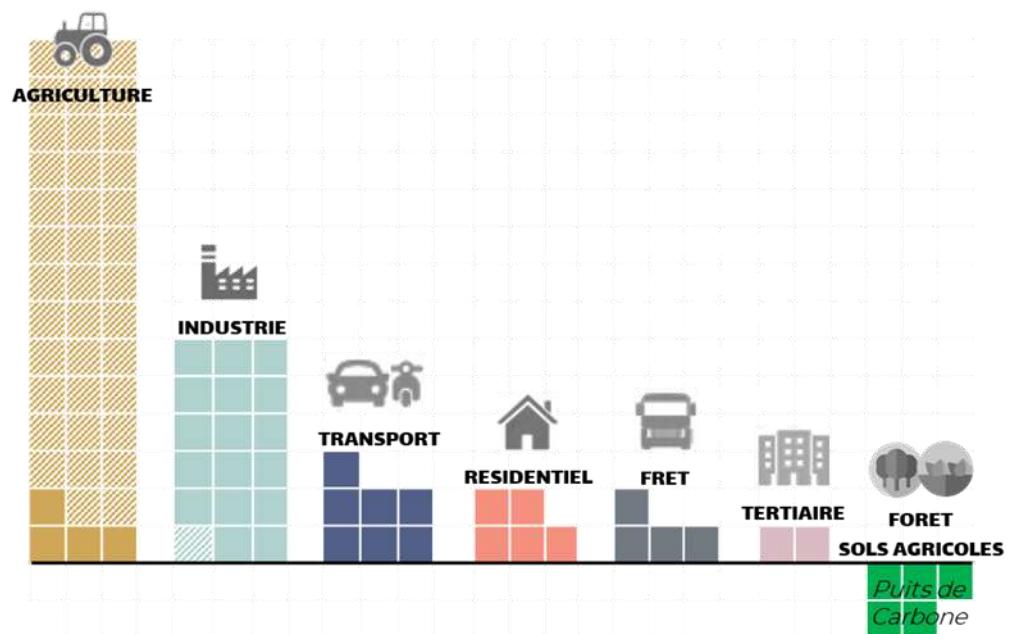
Le territoire de Roche aux Fées Communauté consomme annuellement environ 820 GigaWatt heure (GWh) d'énergie dont la répartition par secteur d'activité est présentée à gauche.

Par ailleurs, le territoire a produit en 2018 l'équivalent de 13% (contre 5% en 2010) de sa consommation totale d'énergie grâce principalement à l'éolien et au bois énergie. Le biogaz est en forte progression.

La dépendance reste néanmoins importante vis-à-vis de l'électricité importée et des produits pétroliers. Le charbon reste également présent dans l'industrie qui a entamé sa conversion.

... et les émissions de gaz à effet de serre par l'activité agricole

Le territoire de Roche aux Fées Communauté émet annuellement environ 380 000 Tonnes de gaz à effet de serre dont la répartition par secteur d'activité est présentée ci-dessous :



Un Plan climat air énergie territorial adopté fin 2019 avec un plan d'action ambitieux ...

• **VALORISER L'AGRICULTURE, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION BAS CARBONE**

- ✓ Accompagner les dynamiques agricoles locales de transition vers l'agro-écologie
- ✓ Initier une démarche d'introduction de produits bio et locaux dans la restauration
- ✓ Mobiliser des bio-ressources gérées durablement

• **REFORCER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS LOCAUX SUR LA TRANSITION, L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA QUALITÉ DE L'AIR**

- ✓ Animer une dynamique d'information et de mobilisation
- ✓ Impliquer les réseaux d'acteurs locaux existants
- ✓ Préparer l'adaptation du territoire au changement climatique

• **ORIENTER LA GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS VERS UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

- ✓ Développer la valorisation énergétique des déchets
- ✓ Favoriser l'évitement et le réemploi
- ✓ Maximiser le taux de recyclage des déchets
- ✓ Réduire les bio-déchets à la source

• **DIMINUER ET OPTIMISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES**

- ✓ Accompagner les acteurs économiques vers une meilleure maîtrise énergétique
- ✓ Amplifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'habitat
- ✓ Réduire la précarité énergétique en repérant et en accompagnant les ménages vulnérables

• **DÉVELOPPER LES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES COMME SUPPORTS DE CRÉATION DE RICHESSES LOCALES**

- ✓ Développer le potentiel d'énergies renouvelables
- ✓ Renforcer le développement économique et social lié aux transitions
- ✓ Renforcer les réseaux énergétiques et développer des smart-grids
- ✓ Soutenir et accompagner les projets participatifs et citoyens

• **CONTRIBUER À UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE**

- ✓ Diversifier les modes de déplacement
- ✓ Encourager les alternatives aux carburants fossiles
- ✓ Réduire les besoins de déplacement
- ✓ Renforcer l'usage des transports collectifs

Dans le cadre de cette stratégie 2020-2025, les 6 orientations et 16 objectifs du PCAET sont déclinés dans un plan d'actions qui compte 43 actions, dont plus d'une vingtaine sont déjà engagées.



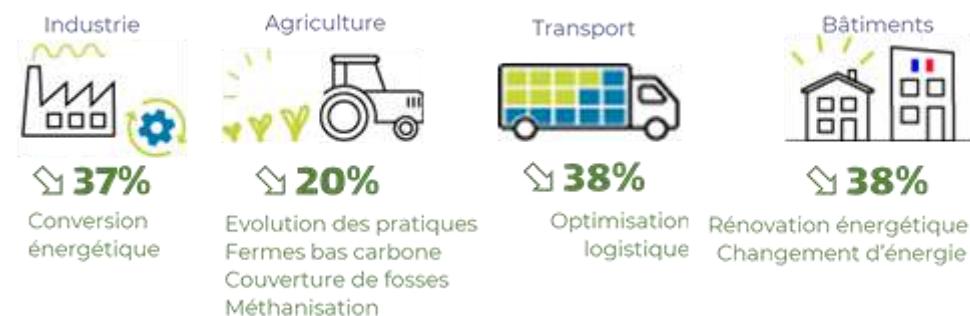
Une politique communautaire volontariste qui permet de viser des améliorations significatives à l'horizon 2030

(source : diagnostic du PCAET de Roche aux Fées Communauté)

POTENTIEL DE BAISSE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE EN 2030



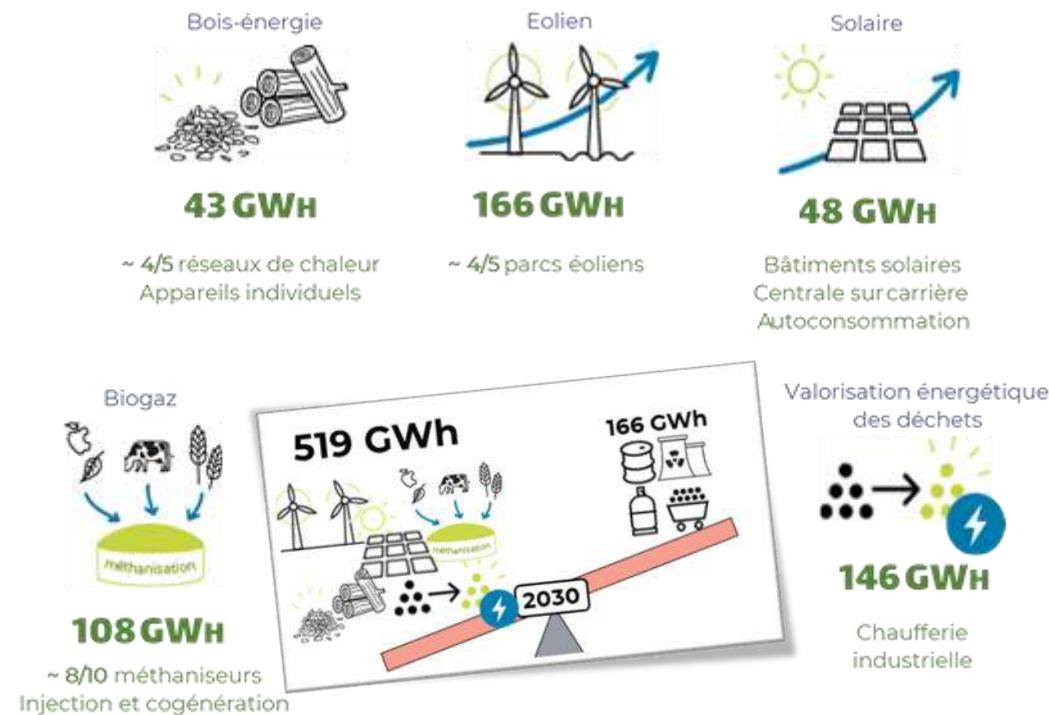
POTENTIEL DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE EN 2030



POTENTIEL D'AUGMENTATION DU STOCKAGE CARBONE



POTENTIEL DE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2030



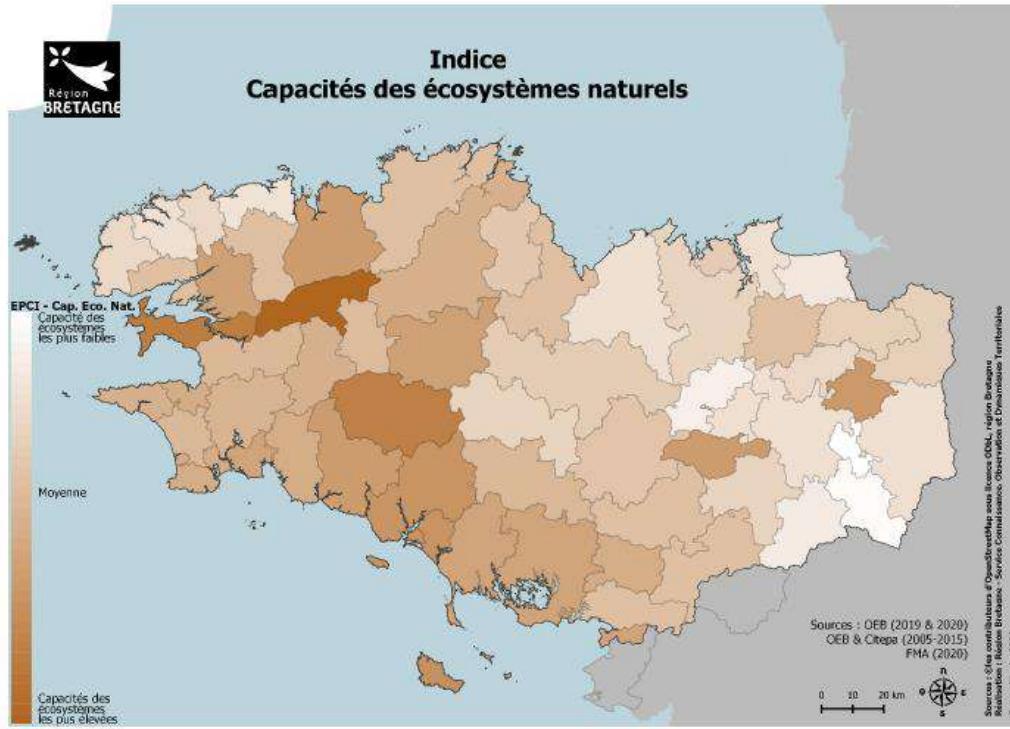
Mais un territoire dont les écosystèmes naturels sont dégradés

Dans le cadre de la réalisation de la carte des « capacités territoriales », la Région Bretagne a mesuré la contribution écologique de chaque EPCI (« capacités des écosystèmes naturels ») à partir de 3 indicateurs relatifs à :

- la préservation des zones humides (non altération par une occupation ou un usage)
- les continuités écologiques permises par chaque territoire
- la capacité de stockage carbone des sols (effet de « puit à carbone »)

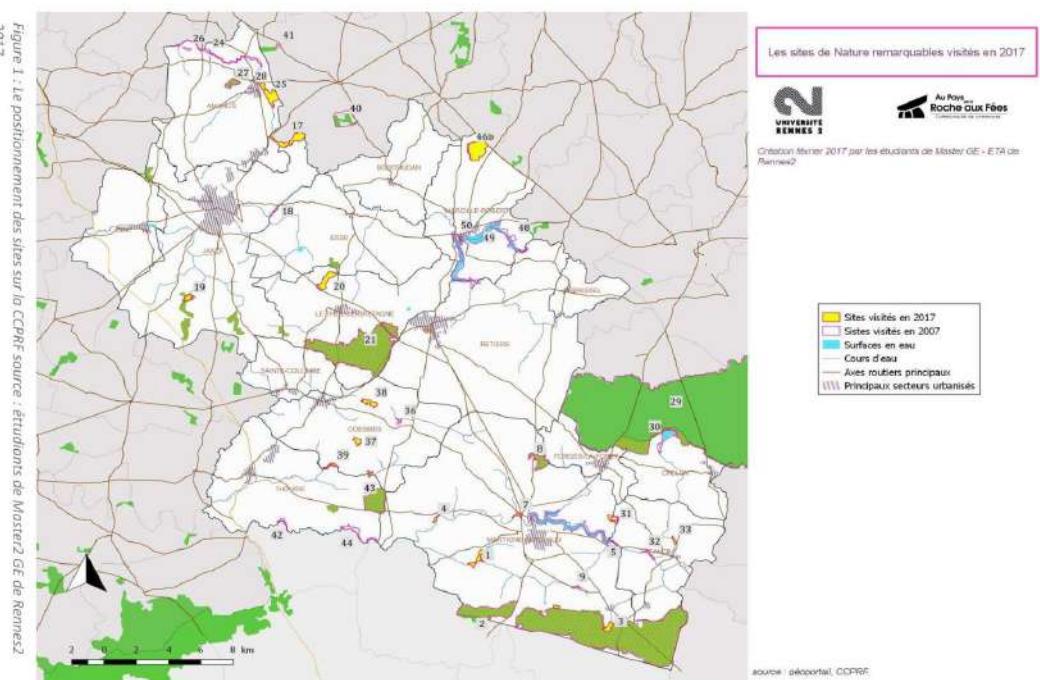
Il en ressort que le territoire de Roche aux Fées Communauté est le 2^{ème} territoire de Bretagne avec les plus faibles capacités des écosystèmes naturels (derrière la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron) :

Indice Capacités des écosystèmes naturels



Roche aux Fées Communauté présente en particulier la part la plus importante de Bretagne de zones humides potentiellement altérées (66,9%). La dégradation des zones humides étant corrélée à la dégradation de la qualité de l'eau, cela témoigne de l'importance de cette problématique sur le territoire.

Cependant, le territoire a engagé des actions pour mieux connaître son patrimoine, notamment à travers un inventaire des sites naturels d'intérêt remarquable prélude à de possibles actions de valorisation et de préservation.



Avec une problématique forte sur la qualité de l'eau

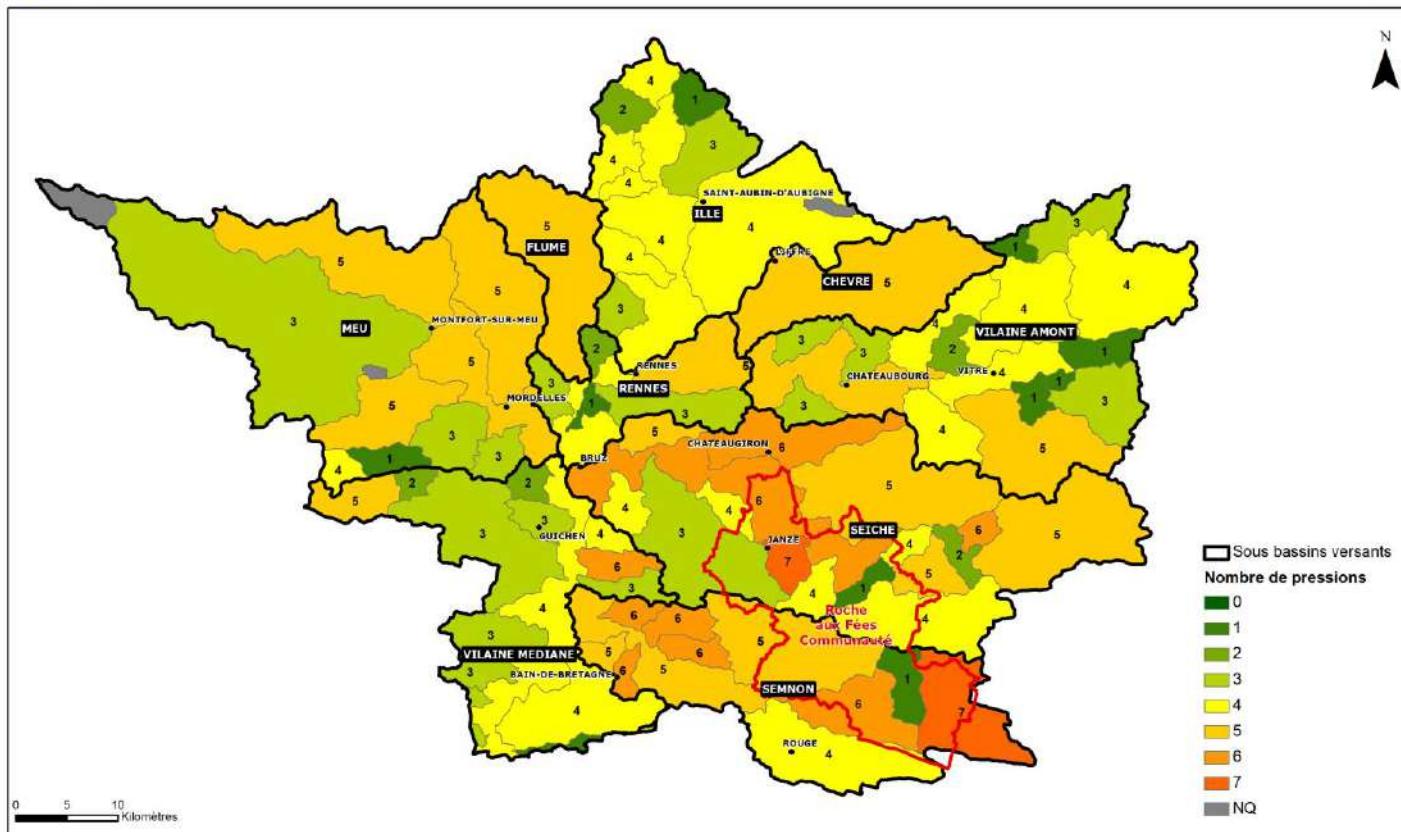
Comme une bonne partie du territoire de la Vilaine Amont, le territoire est marqué par une forte dégradation des masses d'eau des cours d'eau et des plans d'eau. Cette situation est principalement due à de multiples pressions s'exerçant sur l'eau dans un contexte climatique et hydrologique qui n'est pas favorable (précipitations peu importantes et des cours à faible débit).



Nombre de pressions exercées par masse d'eau sur le territoire "réflexion amont de la Vilaine"



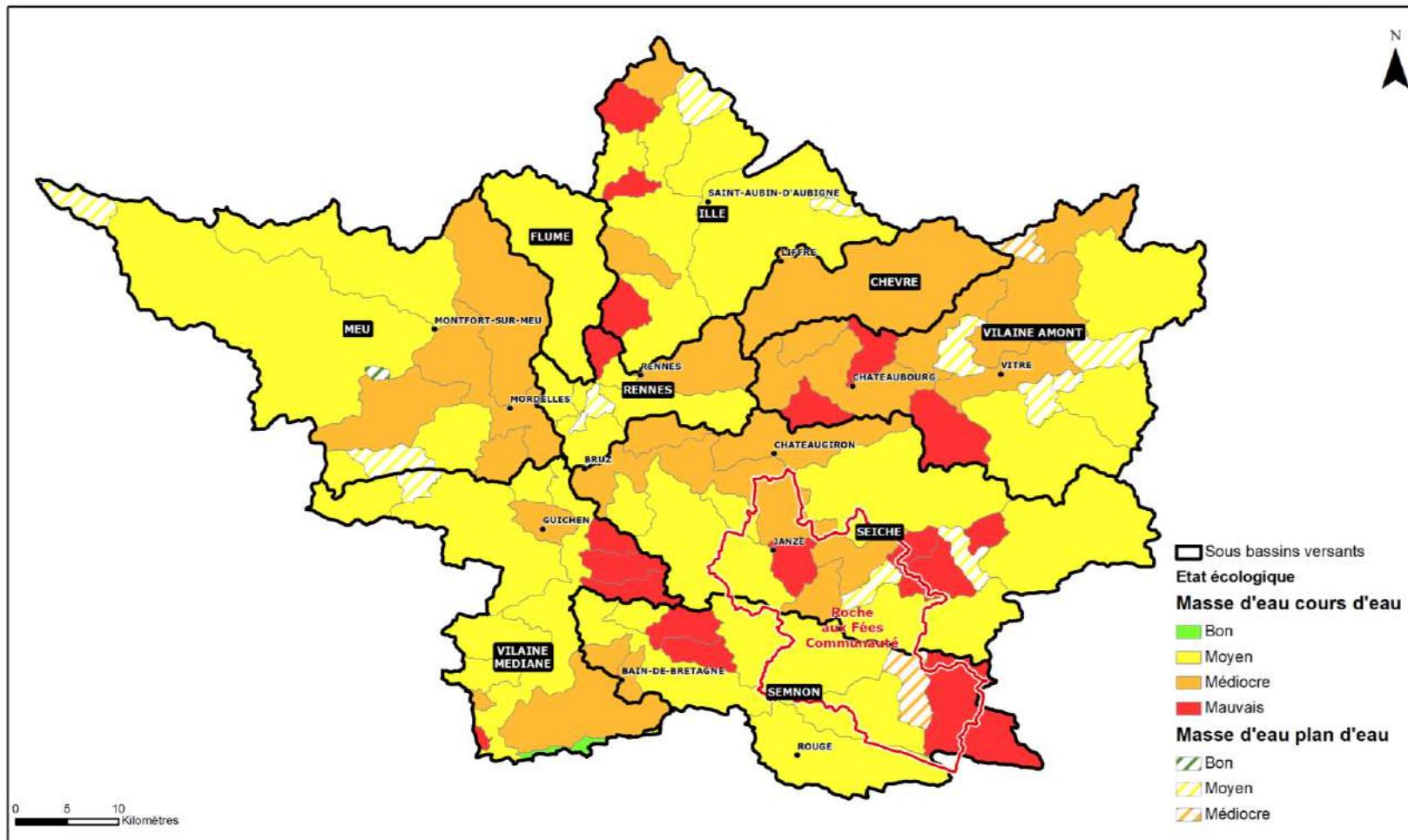
N



EPTB-Vilaine
Créée le 10/09/2020
Sources : IGN - BD Topo & BD Carthage
AELB - Etat des lieux du SDAGE 2019

Les 7 principales pressions :

- Pollutions ponctuelles
- Pollutions diffuses
 - Nitrates
 - Phosphore
 - Pesticides
- L'hydrologie
- La morphologie
- Les obstacles à l'écoulement



EPTB-Vilaine

Créée le 10/09/2020

Sources : IGN - BD Topo & BD Carthage
AELB - Etat des lieux du SDAGE 2019

Le territoire s'est néanmoins engagé dans la démarche de ré-organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques à l'échelle du bassin Amont de la Vilaine, en coopération avec les autres territoires et l'EPTB Vilaine afin de renforcer les moyens d'actions en faveur de la qualité de l'eau.

PORTRAIT TRANSITIONS ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Antériorité du territoire en matière de transition énergétique</p> <p>De nombreux projets engagés, portés par l'ambition Territoire à Energie Positive et traduits dans le PCAET</p> <p>Un potentiel important en développement des énergies renouvelables (éolien, biomasse, solaire) et une dynamique forte de développement portée notamment par des acteurs locaux (méthanisation collective, parc éolien citoyen)</p> <p>Un positionnement très volontariste de la part de la Communauté de communes</p> <p>Une dynamique d'acteurs importante autour des enjeux de transition notamment dans le secteur agricole (Coopérative, CUMA, groupes techniques) et associatif (réseau IDEAL)</p> <p>Une dynamique qui ne faiblit pas autour de la replantation bocagère</p>	<p>Fort impact du secteur agricole et agro-alimentaire sur les bilans énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Part importante des déplacements réalisés en voiture</p> <p>Un tissu économique fortement émetteur de gaz à effet de serre (agriculture) et fortement consommateur d'énergie (industrie agro-alimentaire)</p> <p>Des masses d'eau qui majoritairement n'atteignent pas un bon état écologique</p> <p>Un des plus faibles indices des capacités des écosystèmes naturels de Bretagne (faible préservation des zones humides, faible continuité écologique et relative faiblesse des capacités de stockage du carbone par les sols)</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un plan d'actions ambitieux défini dans le cadre du PCAET fin 2019</p> <p>Des politiques publiques de plus en plus incitatives en faveur des transitions</p> <p>L'agriculture, levier n°1 en matière de stockage du carbone et producteur n°1 d'énergie et d'alimentation locales / et une nouvelle génération d'agriculteurs développant de nouvelles pratiques agro-écologiques</p> <p>Développement d'une économie de la transition, facteur d'attractivité, créatrice de richesses locales et d'emplois</p> <p>Le développement de nouveaux carburants locaux (BioGnv, hydrogène vert)</p> <p>Un premier travail sur l'inventaire des milieux naturels pouvant servir de base à un travail de valorisation et de préservation</p> <p>La réorganisation de la compétence gestion des milieux aquatiques à l'échelle Amont Vilaine avec l'EPTB pour accroître les moyens de reconquête de la qualité de l'eau</p>	<p>Complexité à anticiper les besoins futurs, à préparer et dimensionner les infrastructures au regard des évolutions sociales rapides et des évolutions technologiques</p> <p>Acceptabilité sociale des adaptations nécessaires face au changement climatique et aux transitions engagées (par exemple, acceptabilité des projets d'énergie renouvelable)</p> <p>Persistante des difficultés rencontrées en matière de qualité de l'eau pouvant peser sur les capacités du territoire à poursuivre son développement (accueil d'activités économiques et d'habitat)</p> <p>Capacité des milieux naturels à absorber les conséquences de l'activité humaine dans un territoire attractif qui accueille de nouvelles populations et de nouvelles activités</p> <p>Difficile renouvellement des générations dans l'agriculture qui peut entraîner une baisse de l'offre de production locale</p>

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

L'État, représenté par le préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,
M. Emmanuel BERTHIER

d'une part,

ET

La communauté de communes Roche aux Fées Communauté, représentée par son président,
M. Luc GALLARD

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique de Roche aux Fées Communauté, dont la convention d'initialisation a été signée le 6 juillet 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'État, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs
	Réhabilitation de logements locatifs	AMANLIS	241 897,97 €	79 941,55 €	DSIL : 60 474,49 €	Région : 53 102,40 € (sollicités) Département : 48 379,53 €
	Réhabilitation d'un bâtiment destiné à la petite enfance	JANZÉ	259 286,00 €	82 816,00 €	DSIL : 85 720,00 €	Département (fonds d'urgence) : 90 750,00 €

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X....	Autres (préciser)
146 194,49 €			146 194,49 €			

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'État devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Retiers le 10 septembre 2021

Le préfet,

Le président de Roche aux Fées Communauté,

Emmanuel BERTHIER

Luc GALLARD



fiche action/projet Réhabilitation de logements locatifs

CRTE 2021

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune d'Amanlis Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Du fait de sa position géographique, de ses équipements publics et privés et des commodités présentes, la commune connaît une importante demande en logement locatif, concernant principalement des T3 et T2.</p> <p>La commune dispose d'un logement T5 vide datant de 1964 qui demande une rénovation thermique et énergétique, une mise au norme électrique et un réaménagement intérieur. Elle souhaite donc réhabiliter ce logement en deux logements : un T2 de 46 m² et un T3 de 66 m².</p> <p>L'objectif de cette opération est l'amélioration de la qualité énergétique du bâtiment pour en améliorer le confort et en diminuer le coût de fonctionnement énergétique.</p> <p>Un audit énergétique a été réalisé pour simuler différentes améliorations à la fois sur le bâti et sur les installations techniques et déterminer leur intérêt. Le scénario retenu par la commune permet de passer d'une étiquette F à une étiquette B pour la consommation d'énergie et de passer d'une étiquette D à une étiquette A pour l'émission de gaz à effet de serre.</p> <p>Le permis de construire a été déposé le 13 août 2021.</p>
Partenaires	La commune souhaite conventionner ces logements afin de pratiquer des loyers modérés

Coût prévisionnel	<p>Les dépenses concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les études : 875,00 € pour l'audit énergétique et 2 250,00 € pour l'étude de faisabilité. - La Maîtrise d'œuvre pour un montant de 16 031,00 € - Le montant de travaux prévisionnel d'un montant total de 222 741,67 € comprenant le désamiantage et les corps de métiers nécessaire aux travaux.
Plan de financement	<p>Plusieurs financements sont mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un montant de 60 474,49 € a été accordé par la DSIL - 53 102,40 € ont été sollicités au Conseil régional dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » - 48 379,53 € ont été sollicités auprès du département au titre du Fonds d'urgence 35. - Autofinancement : 79 941,55 €
Calendrier	<p>Calendrier prévisionnel</p> <p>25/02/2021 : choix de la maîtrise d'œuvre 23/03/2021 : audit énergétique 13/08/2021 : dépôt du permis de construire 01/10/2021 : appel d'offre marché de travaux 25/11/2021 : choix des entreprises 13/12/2021 : début des travaux 31/08/2022 : date de fin des travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Livraison effective des logements Classement énergétique des logements réhabilités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

OPERATION DE REHABILITATION D'UN BATIMENT DESTINE A LA PETITE ENFANCE

CRTE ENTRE L'ETAT ET ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Janzé
Description de l'action	<p>La Ville de Janzé a acquis en 2019 un bâtiment situé au 4 boulevard Plazanet (ex-maison médicale) à proximité des écoles publiques et du nouveau pôle enfance qui sera prochainement mis en service.</p> <p>L'association d'assistantes maternelles « Les Petits Lutins » utilisait un local mis à disposition par la Ville. Ce local n'étant plus disponible, la Ville a donc proposé ce bâtiment 4 boulevard Plazanet pour installer les activités de l'association. Ce bâtiment pourra accueillir également les permanences du RIPAM.</p> <p>L'association « Les Petits Lutins » regroupe environ 80 assistantes maternelles de la commune. Elles se réunissent par petits groupes les matins afin d'organiser des activités manuelles ou autour de la motricité pour les enfants (de 1 an à 3 ans) qu'elles gardent.</p>

	<p>Ce bâtiment accueillera aussi le RIPAM de Roche aux Fées Communauté pour l'organisation d'ateliers d'éveil ou espaces-jeux. Ce sont des lieux de rencontre et de socialisation destinés aux jeunes enfants accompagnés de leur adulte référent (parents, grands-parents, assistants maternels, employé familial...). Ces ateliers respectent la charte de qualité des espaces-jeux proposés par la Caf et le Conseil départemental.</p> <p>Le projet consiste à réhabiliter entièrement le bâtiment en prévoyant un réagencement complet pour répondre aux besoins des enfants, tout en engageant une rénovation énergétique totale du bâtiment.</p>
Partenaires	Association « Les Petits Lutins »
Coût prévisionnel	<p>Dépenses (investissement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise d'œuvre, études, etc. : 34 653 € - travaux : 224 633 € <p>[- acquisition du bâtiment : 264 687 € (en 2019)]</p>
Plan de financement	<p>DSIL plan de relance : 85 720 € (attribuée)</p> <p>Fonds d'urgence du département d'Ille-et-Vilaine : 90 750 € (attribuée)</p> <p>Autofinancement : 82 816 €</p>
Calendrier	<p>Délibération du conseil municipal de Janzé validant l'APD : 3 mai 2021</p> <p>Notification des marchés : 6 août 2021</p> <p>Début des travaux : 1^{er} octobre 2021</p> <p>Fin des travaux : 31 janvier 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Livraison effective du bâtiment réhabilité